

	<p>INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP</p>	<p>Date : Juillet 2024 Rédacteur : Equipe pédagogique de l'IFAS</p>
	<p>IFAS: 02.35.10.39.50 IFSI: 02.35.28.61.00</p> <p>MAIL: SECRETARIATIFS@CH-FECAMP.FR</p> <p>SITE: WWW.IFPS-FECAMP.FR</p>	<p>Référence : T05N02-01 Version : 1</p>

**PROJET PEDAGOGIQUE
FORMATION AIDE SOIGNANT**

PROMOTION 2024 / 2025

IFAS FECAMP



Table des matières

INTRODUCTION	3
PRESENTATION DE L'INSTITUT	4
Présentation générale.....	4
Le territoire.....	5
Les caractéristiques du territoire	5
La capacité d'accueil et la sélection pour la formation Aide-Soignante.....	9
La gouvernance de l'institut.....	10
L'organigramme de l'IFPS.....	11
Les acteurs de la formation	12
La cartographie des partenaires de l'IFAS	15
Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats	16
LA DEMARCHE QUALITE	17
La certification Qualiopi	17
Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des élèves et des parties prenantes	17
LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION	19
LA CONCEPTION DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES	20
La conception générale de la formation	20
Les choix pédagogiques	21
Les méthodes pédagogiques.....	24
Les projets spécifiques de l'IFAS pour l'année 2024/2025	25
Les valeurs et principes	26
Le profil attendu et les compétences du métier aide-soignant	28
La finalité visée	29
Le partenariat IFAS – IFSI.....	29
LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE	31
L'accès au numérique.....	31
Le Dossier Patient Informatisé (DPI).....	31
La formation au numérique en santé	32
L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION ET LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION	33
La formation aide-soignante.....	33
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation	34
LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR	37
LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP	38
Les différents acteurs, structures et partenaires	39
Le dispositif de l'IFPS.....	40
L'accessibilité de l'IFPS	41
Compensations possibles par typologie de handicap	41
L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS	42
Une maquette planning personnalisée.....	42
L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	42
L'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC).....	42
Le suivi pédagogique individuel	43
L'enseignement clinique	43
La stratégie de prévention de rupture des parcours.....	43

LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE	44
LES STAGES	46
Les périodes de stage suivant les titres.....	46
Spécificités des stages	46
Liste des lieux de stage et nombre d'élèves accueillis sur les terrains.....	47
LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT (STRUCTURE D'ACCUEIL)	49
Critères de qualification d'un stage.....	49
Le tuteur de stage	49
La place des tuteurs de stage	50
LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES DES ELEVES	50
LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE DES ELEVES	51
Le règlement intérieur	51
Environnement de la vie des élèves	51
LES INDICATEURS D'EVALUATION DU PROJET	54
CONCLUSION	55
ANNEXES	56
Annexe 1 : Trame d'alternance cours – stages.	
Annexe 2 : Maquettes plannings élèves droit commun et élèves ayant un titre professionnel.	
Annexe 3 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) pour les élèves ayant un titre professionnel.	
Annexe 4 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC) pour les élèves ayant un titre professionnel.	
Annexe 5 : Calendrier prévisionnel des évaluations	

INTRODUCTION

Le système de santé en France dépend d'une organisation relevant d'un très grand nombre d'acteurs. Les parcours de soins et les soins eux-mêmes tendent à toujours plus se complexifier ; ceux-ci étant liés à une progression régulière des maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, maladies neurodégénératives...), au vieillissement de la population et aux inégalités sociales et territoriales. Ces éléments modifient en effet le profil des patients, et de fait des approches plus transversales et globales sont nécessaires et attendues.

De plus, notre écosystème, soumis aujourd'hui à des problématiques majeures tels le réchauffement climatique, la pollution de l'air, de l'eau et du sol, l'érosion de la biodiversité, les activités humaines intensives ..., affectent la santé des populations et nourrissent des risques épidémiques, infectieux et des menaces pour la sécurité sanitaire et alimentaire de l'Homme.

Dans ce contexte, les besoins de santé croissent fortement et constituent un défi important. En conséquence, les ressources professionnelles et les modes d'exercice sont amenés à évoluer. La formation en est un moyen d'action incontournable.

Ainsi, le projet pédagogique de l'Institut de Formation Aide-Soignant (IFAS) de Fécamp est le fruit de la réflexion de l'ensemble de l'équipe pédagogique au vu de ce constat. Il décrit le programme mis en place pour la formation professionnelle des élèves aides-soignants.

Ce projet constitue le fil conducteur de la pratique pédagogique de l'IFAS et à ce titre, il a vocation à être évalué et réajusté au regard de l'évolution du contexte politique, sanitaire et social. Il s'inscrit donc dans une dynamique évolutive et d'ouverture.

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant est venu modifier l'architecture de la formation d'aide-soignant. Cette réingénierie a permis à l'équipe pédagogique de s'interroger sur les nouvelles modalités organisationnelles et de proposer des stratégies pédagogiques en adéquation avec le référentiel de formation et des attentes des apprenants. L'arrêté du 9 juin 2023 apporte diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant.

Le projet, centré sur l'apprenant, est défini en cohérence avec les évolutions des politiques de santé publique, avec le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) et en prenant en compte les évolutions de la formation.

L'IFAS s'inscrit dans une démarche qualité afin d'accompagner les élèves vers la réussite tout en soulignant l'individualisation du parcours de l'élève et de fait assurer une stratégie de prévention des risques de rupture de formation.

Le projet s'appuie sur des valeurs partagées et portées par les équipes pédagogique et administrative.

Après une présentation de l'institut, de la démarche Qualité, et des orientations pédagogiques, le projet est décliné pour l'année de formation. Un volet est réservé aux prestations offertes aux élèves et un autre à l'évaluation du projet.

PRESENTATION DE L'INSTITUT

Présentation générale

L'Institut de Formation Aide-Soignant est un établissement public, rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) du Pays des Hautes Falaises de Fécamp qui de fait est l'organisme gestionnaire de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) et de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) de Fécamp. Ces instituts sont regroupés sous l'appellation d'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) qui a été adoptée par le Conseil d'administration du CHI en 1992.

En mars 2021, l'IFPS a intégré ses nouveaux locaux (rue St Nicolas à Fécamp) appartenant à la mairie de Fécamp.

Le bâtiment est implanté sur l'ancien hôpital (bâtiment central ex « pavillon des hommes et des femmes »). Situé en plein centre de la ville, cet ancien hôpital offre aux apprenants un cadre de formation agréable et moderne.

L'IFPS est agréé pour former 75 élèves aides-soignants par promotion et 65 étudiants infirmiers en première année d'études.

Il s'appuie sur les compétences de formateurs qui présentent une double expertise, soignante et pédagogique.

Fort de cette ressource pédagogique, un service de formation continue s'est développé au sein de l'institut. Aujourd'hui, celui-ci nous permet de disposer d'une offre diversifiée de formations, en lien avec les besoins des professionnels soignants, qu'ils exercent en établissement sanitaire ou médicosocial.

Chaque action de formation offerte a vocation à répondre à des objectifs majeurs auprès des professionnels, soit dans l'adaptation au poste de travail, à l'évolution des métiers ou bien encore au développement de connaissances et savoir-faire soignant.

Depuis 2005, la responsabilité relative au fonctionnement des Instituts de Formation paramédicaux est attribuée aux compétences respectives de l'état (Agence Régionale de Santé (ARS) et Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) et des Conseils Régionaux.

Conformément à la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, l'Institut de Fécamp est certifié selon le référentiel national qualité « Qualiopi » depuis le 29 décembre 2021.

Le territoire

Le territoire du Centre Hospitalier Intercommunal (CHI) de Fécamp, établissement gestionnaire de l'IFPS, est celui du territoire des Hautes Falaises. Il compte un peu plus de 71 000 habitants. Il est intéressant d'y adjoindre le territoire de la communauté de communes de la côte d'Albâtre.

Le territoire des Hautes Falaises et de la Côte d'Albâtre comprend 98 971 habitants répartis sur 96 communes pour une superficie de 874 km². Il comporte une frange littorale s'étendant d'Heuqueville au sud à Veules-les-Roses au nord, en passant par les communes d'Étretat, de Fécamp, et de Saint-Valéry-En-Caux, soit une façade maritime de 60 km de long environ.

L'IFPS de Fécamp se trouve à 43 km du Havre, à 63 km de Dieppe et à 70 km de Rouen.



Les caractéristiques du territoire

Situation démographique :

Le solde naturel de la ville de Fécamp s'est fortement réduit depuis les années 2000, au point de devenir négatif ces dernières années ; 123 naissances domiciliées à Fécamp en 2022 contre 312 décès sur la même année. (Source : Insee)

La population âgée (75 ans et plus) est essentiellement présente à Fécamp et Sassetot-le-Mauconduit. Cette concentration s'explique par la présence de nombreux services à portée de pieds et notamment une offre médicale et résidentielle adaptée (EHPAD : neuf structures spécialisées sur la seule ville de Fécamp).

Les projections de la population sur les 10 ans à venir montrent une forte augmentation des plus de 65 ans et 70 ans.

En 2050, selon l'Institut national de la statistique, tous les territoires de la Seine-Maritime seraient concernés par une croissance de la population des seniors. L'augmentation irait de + 10 % pour Le Havre à + 36,6 % pour le Terroir de Caux et la Côte d'Albâtre.

La dépendance touchait déjà environ 50 000 seniors en 2020 dans le département. Cette population dépendante pourrait augmenter de près de 40 % d'ici 2050, soit environ 20 000 personnes supplémentaires. Alors que l'accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie mobilise déjà 17 700 emplois à temps plein dans la Seine-Maritime en 2020, en établissements d'hébergement spécialisés comme à domicile, 2 370 emplois supplémentaires pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins à l'horizon 2030¹.

Par ailleurs, les pénuries médicale et paramédicale induisent une montée en compétence progressive des professions paramédicales, comme en témoignent les nouveaux actes de soins de l'aide-soignant autorisés depuis la réforme de la formation de juin 2021.

Données sanitaires :

La situation sanitaire est moins favorable en Normandie que dans les autres régions de France métropolitaine. L'écart est encore plus marqué pour la mortalité prématurée (avant 65 ans).

Les décès liés aux suicides, à la consommation excessive de tabac et d'alcool et aux cardiopathies ischémiques y sont surreprésentés autant chez les hommes que chez les femmes².

La prévalence de l'obésité y est également supérieure à la moyenne nationale et il est à noter que le territoire de Fécamp, en particulier, présente le taux de prévalence de diabète le plus important de Normandie. (PRS Normandie 2023 -2028)

Sur le plan géographique, la santé, notamment les spécialités médicales s'éloignent de plus en plus, et le milieu rural commence à s'isoler des structures de soins.

La situation économique et sociale :

Le taux de pauvreté est supérieur aux moyennes nationales et régionales (Taux de pauvreté en 2021 : 13,8 % Fécamp Caux Littoral Agglomération et 20 % Fécamp).

Il est plus important chez les moins de 30 ans.

Les indicateurs socio-économiques de la population sont peu favorables, avec une part importante de sans emploi (28,9 % pour les moins de 25 ans).

En 2020, d'après les données Insee, 8,7% de la population fécamoise (15-64 ans) sont sans emploi et 33% des 18-24 ans sont scolarisés.

Formations dans le domaine de la santé et du social en Normandie :

La Région Normandie compte 48 établissements de formation sanitaire et sociale préparant à 15 diplômes d'Etat dans le domaine du sanitaire (aide-soignant, infirmier, sage-femme, masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmier de bloc opératoire...) et 13 diplômes d'Etat dans le domaine du social (accompagnant éducatif et social, assistant de service social,

¹ www.lecourriercauchois.fr/actualite-310660-demographie-en-seine-maritime-la-population-va-veillir-les-chiffres-cles

² www.normandie.ars.sante.fr

moniteur éducateur, éducateur spécialisé...). Au total, ce sont plus de 13 000 élèves et étudiants par an (toutes années de formation confondues).

En ce qui concerne l'IFPS de Fécamp, en 2022-2023, nous comptons 142 élèves aides-soignants et 223 étudiants en Soins Infirmiers au total. 115 élèves Aides-Soignants et 94 étudiants en Soins Infirmiers ont été diplômés.

La Normandie compte 27 IFAS (1700 places en formation)

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales :

Compte-tenu des enjeux convergents en matière de développement et d'attractivité des formations et des métiers, de prospective, la Région Normandie a fait le choix d'un document unique regroupant le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) et le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociale (SRFSS) Normandie 2023 - 2028. Ce document est une feuille de route en matière d'emploi et de formation pour l'ensemble des acteurs concernés.

L'Etat, la Région Normandie, le Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER) de Normandie, les syndicats de salariés et organisations professionnelles d'employeurs, en lien avec le CESER de Normandie, ont renouvelé le CPRDFOP et le SRFSS Normandie³ afin de porter ensemble pour les cinq ans à venir, les axes d'une stratégie concertée qui s'articule autour de :

- ✓ L'accompagnement du développement économique du territoire,
- ✓ Le soutien spécifique des populations éloignées de l'emploi,
- ✓ Une mobilisation générale, coordonnée et structurée, y compris des acteurs de terrain.

Le CPRDFOP et le SRFSS 2023–2028 sont complémentaires et proposent :

- ✓ Un enjeu de continuum de formation et de réussite des jeunes normands (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation - SRESRI),
- ✓ Un accompagnement des acteurs de la formation aux enjeux du changement climatique (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat - GIEC Normand),
- ✓ Une attractivité des métiers sanitaires et sociaux (stratégie santé de la Région),
- ✓ Une cohérence entre l'offre de formation et le développement économique (Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation - SRDEII),
- ✓ Une attractivité et aménagement du territoire (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET).

S'agissant des thématiques orientation/formation et au travers de ces schémas, la Région souhaite développer des compétences adaptées aux besoins exprimés par les acteurs du territoire et adaptées aux transformations à l'œuvre en Normandie (changement climatique, défi démographique, réindustrialisation, numérique...). Pour cela, plusieurs engagements ont été pris par la Région et ses partenaires :

- ✓ Renforcer le système régional d'orientation, d'information et de formations,
- ✓ Déployer une offre de formation facilitant l'insertion,
- ✓ Améliorer les actions en matière d'attractivité des formations et des métiers,

³ https://far.regions-et-formation.fr/far/documents/far/normandie_cprdfop_2023_2028_2024-01-05.pdf

- ✓ Accompagner les structures employeuses dans leurs démarches compétences afin de leur permettre de mieux exprimer leurs besoins.

Les missions de l'institut :

En réponse aux besoins de santé de la population et dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales, l'IFAS a pour missions⁴ principales :

- ✓ La formation initiale des professionnels : la formation aide-soignante,
- ✓ La formation continue des professionnels,
- ✓ La documentation et recherche d'intérêt professionnel.

L'institut souhaite développer un écosystème pédagogique de qualité et pérenne dans un ancrage territorial solide pour amener l'élève à la diplomation, en luttant contre le décrochage et en sécurisant son parcours de formation.

Etablissements de santé et médico-sociaux de Seine-Maritime :

Le département possède une offre non négligeable :

- D'établissements sanitaires : 49 structures (publiques et privées).
- De 245 maisons de retraite, dont 108 EHPAD.
- De 8 Etablissements médico-sociaux locaux.
- De 46 Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD).
- De 11 Maison d'Accueil Spécialisée (MAS).

95 terrains/services accueillent nos élèves Aides-Soignants. Les terrains sont très diversifiés (Hôpitaux, Cliniques, EHPAD, SSIAD, Foyers de vie, IMS, SMR ...).

Le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine

Le Groupement Hospitalier de Territoire de l'Estuaire de la Seine a été officiellement créé le 27 juin 2016 lors de la signature de la convention constitutive par les établissements membres :

- Le Groupe Hospitalier du Havre, désigné comme établissement support,
- Le Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises (Fécamp),
- Le Centre Hospitalier Intercommunal Caux-Vallée de Seine (Lillebonne et Bolbec),
- Le Centre Hospitalier de la Risle (Pont-Audemer),
- Le Centre Hospitalier de Saint-Romain-de-Colbosc,
- L'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Les Franches Terres (Beuzeville).

Il représente une capacité d'accueil de 3300 lits et places pour 6600 professionnels (600 médicaux et 6000 non médicaux).

Au sein de ce groupement, il y a 2 instituts de formation des professionnels de santé :

- ✓ L'IFPS de Fécamp (IFSI et IFAS)
- ✓ L'IFP Mary THIEULLENT du Havre (IFSI, IFAS et IFAP) qui a également une annexe IFAS sur Lillebonne.

⁴ Arrêté du 10 juin 2021 modifié portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

La capacité d'accueil et la sélection pour la formation Aide-Soignante

La capacité d'accueil de l'Institut pour la formation aide-soignante

La capacité d'accueil de l'IFAS est actuellement de 75 places dont 15 réservées aux candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC) et ce, depuis septembre 2022. Elle a été progressive. Ainsi, l'IFAS accompagnait, en 2003, 40 élèves ; en 2019, 56 élèves. Grâce à l'emménagement dans les nouveaux locaux en 2021, l'IFPS a été autorisé, par le président du conseil régional, à accueillir 65 élèves aides-soignants. L'IFAS de Fécamp ne fait qu'une rentrée par année (en septembre).

Selon l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture : « *Les formations conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant [...] sont accessibles, sans condition de diplôme, par les voies suivantes :*

- ✓ *La formation initiale*
- ✓ *La formation professionnelle continue*
- ✓ *La validation, partielle ou totale, des acquis de l'expérience. »*

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

La sélection des candidats

Elle est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'entretien individuel d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel. Il peut être réalisé à distance.

Si l'entretien est collectif, un temps de parole minimal, d'au moins 10 minutes par candidat, est prévu.

Les instituts de formation, lors de leur communication au public de l'ouverture de la sélection, précisent les modalités de l'entretien de sélection, notamment la durée et s'il est individuel ou collectif.

Les modalités de sélection sont identiques pour les instituts de formation du même groupement.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection, les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- ✓ Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico sociaux des secteurs publics et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes
- ✓ Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté cumulée d'au moins six mois en équivalent temps plein, effectués au

sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

Ces personnes sont directement admises en formation sur décision du directeur de l'institut.

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- ✓ Le diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (DEAP)
- ✓ Le diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM)
- ✓ Le diplôme d'Etat d'ambulancier
- ✓ Le baccalauréat professionnel Services aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- ✓ Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- ✓ Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles (DEAES)
- ✓ Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF)
- ✓ Le titre professionnel d'agent de service médico-social (ASMS).

La gouvernance de l'institut⁵

Les tutelles

L'IFAS est :

- ✓ Sous la responsabilité administrative et financière du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp.
- ✓ Sous la tutelle de l'Agence Régionale de Santé Normandie pour le champ pédagogique.
- ✓ Sous le contrôle financier du Conseil Régional de Normandie.

La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) délivre les diplômes conformément au référentiel de formation aide-soignant du 10 juin 2021.

Les instances

L'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux a modifié la gouvernance de l'institut.

Ainsi, l'IFAS est désormais constitué d'une instance compétente pour les orientations générales de l'institut (ICOGI). Cette instance se réunit au moins une fois par an et comprend trois sections :

- ✓ Une section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves.
- ✓ Une section compétente pour le traitement des situations disciplinaires.
- ✓ Une section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut.

⁵ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique

L'instruction N° DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants (...) ordonne la mise en place d'une commission de validation de l'acquisition des résultats (CVAR) au sein des instituts. Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit au milieu de la 6^{ème} semaine du stage, soit la 3^{ème} semaine avant la fin de la formation.

La responsabilité du directeur de l'IFPS

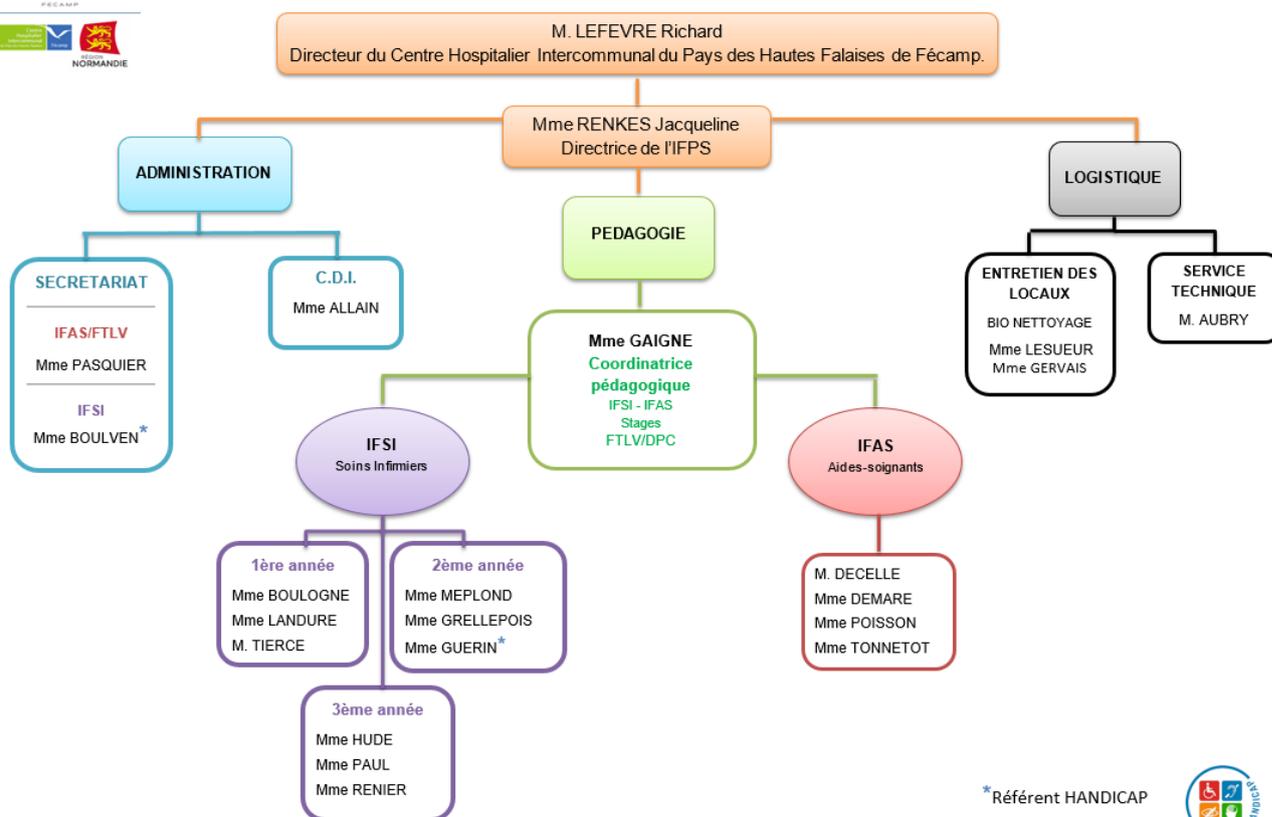
Conformément à ses missions et à l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du code de santé publique, le directeur de l'IFAS est responsable :

- ✓ De l'organisation des activités de formation de l'institut de formation.
- ✓ De l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du projet pédagogique.
- ✓ Du développement de la recherche en soins et de la pédagogie conduite par l'équipe de formateurs.
- ✓ Du partenariat avec les établissements pouvant accueillir les stagiaires.
- ✓ De la constitution, l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique qui comprend des enseignants formateurs permanents et des intervenants extérieurs.
- ✓ De la recherche en termes d'intérêt professionnel conduite par l'équipe pédagogique.
- ✓ De la qualité de la formation des élèves et du contrôle des études.

Sous l'autorité du directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp, le directeur de l'IFPS participe également à la gestion administrative et financière ainsi qu'à la gestion des ressources humaines de l'institut.

L'organigramme de l'IFPS

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE (IFPS) ORGANIGRAMME 2024/2025



Mise à jour le 25 juillet 2024

* Référent HANDICAP



Les acteurs de la formation

L'équipe de direction :

- ✓ Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises de Fécamp : M. LEFEVRE Richard
- ✓ La Directrice de l'IFPS : Mme RENKES Jacqueline

La coordinatrice pédagogique :

- ✓ Elle assiste la Directrice de l'institut dans le pilotage de l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et du projet pédagogique.
- ✓ Elle conçoit, conduit et suit des projets dans ses champs de compétences dans une dynamique collaborative.
- ✓ Elle accompagne l'équipe pédagogique dans la mise en application du référentiel de formation et dans la déclinaison des différents projets.
- ✓ Elle participe à la gestion et la coordination de la formation aide-soignante.
- ✓ Elle participe à la gestion des situations particulières d'élèves.
- ✓ Elle développe l'offre de formation continue de l'IFPS en lien avec les établissements partenaires.

Les formateurs permanents :

L'équipe est constituée de 4 formateurs.

Le formateur est un infirmier diplômé d'Etat reconnu ou un cadre de santé qui apporte des connaissances théoriques et cliniques, à partir de son expérience antérieure et de sa spécificité professionnelle. Il contribue, sous l'autorité du directeur, à la réalisation des missions de l'institut.

Le cœur du métier de formateur conduit à s'interroger sur l'ingénierie pédagogique en plaçant l'élève au centre du dispositif de formation mis en œuvre.

- ✓ Ils assurent le lien avec les intervenants extérieurs ainsi que la planification et le contenu de leurs interventions.
- ✓ Ils sont en lien étroit avec les structures d'accueil des élèves.
- ✓ Ils organisent les processus de formation professionnelle initiale et continue.
- ✓ Ils accompagnent l'élève et le professionnel en santé dans son projet de formation. Ils favorisent le développement de son potentiel.
- ✓ Ils initient et/ou conduisent des études aux travaux de recherche.
- ✓ Ils participent à l'organisation et à l'évolution de l'institut de formation.
- ✓ Ils s'impliquent dans la démarche qualité et d'amélioration continue du dispositif de formation.
- ✓ Ils assurent un contrôle qualité des dossiers scolaires.

Les intervenants vacataires :

Reconnus pour leur expertise, ils dispensent des cours spécifiques auprès des élèves. Ils sont médecins, pharmaciens, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants ou autres professionnels travaillant dans les établissements de santé, dans les structures médico-sociales, à domicile, en milieu associatif...

Le contenu de leur enseignement s'inscrit dans les objectifs de formation du référentiel et dans les objectifs d'apprentissage de la séquence pédagogique.

La secrétaire de l'IFAS :

- ✓ Elle participe à la réflexion sur l'amélioration du fonctionnement de l'institut de formation.
- ✓ Elle assure l'accueil et l'information du public, la gestion du courrier et des dossiers scolaires et administratifs.
- ✓ Elle met en œuvre les procédures et veille au respect des calendriers de sélection et de diplomation.

La documentaliste :

- ✓ Elle traite, analyse et valide les informations afin de les mettre à disposition des différents publics.
- ✓ Elle accueille les élèves et les formateurs et les accompagne dans leur recherche documentaire.
- ✓ Elle constitue et maintient un fond documentaire tous supports, sur place ou à distance,
- ✓ Elle met en place des outils de recherche adaptés aux besoins des demandeurs d'informations et des utilisateurs.
- ✓ Elle assure la gestion des ouvrages.
- ✓ Elle participe au bon fonctionnement du Centre de Documentation et d'Information.

- ✓ Elle gère la communication institutionnelle en interne et en externe (à partir du site internet de l'institut et des réseaux sociaux).
- ✓ Elle assure la gestion des différentes plateformes pédagogiques.

Les agents de bio nettoyage :

Elles sont au nombre de deux.

- ✓ Elles réalisent des travaux de nettoyage, d'entretien et de remise en ordre des surfaces, locaux et équipements de la collectivité.
- ✓ Elles assurent l'entretien courant des matériels et machines utilisés.
- ✓ Elles commandent le matériel et les produits ménagers et en contrôlent l'approvisionnement.
- ✓ Elles sont garantes d'un niveau de propreté adéquat en termes d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques amenant à un aspect visuel agréable qui concoure à l'image de marque de l'établissement et inspire confiance aux étudiants, élèves, stagiaires, et intervenants extérieurs.
- ✓ Elles participent à la vie de l'institut et aux différents événements s'y rattachant.

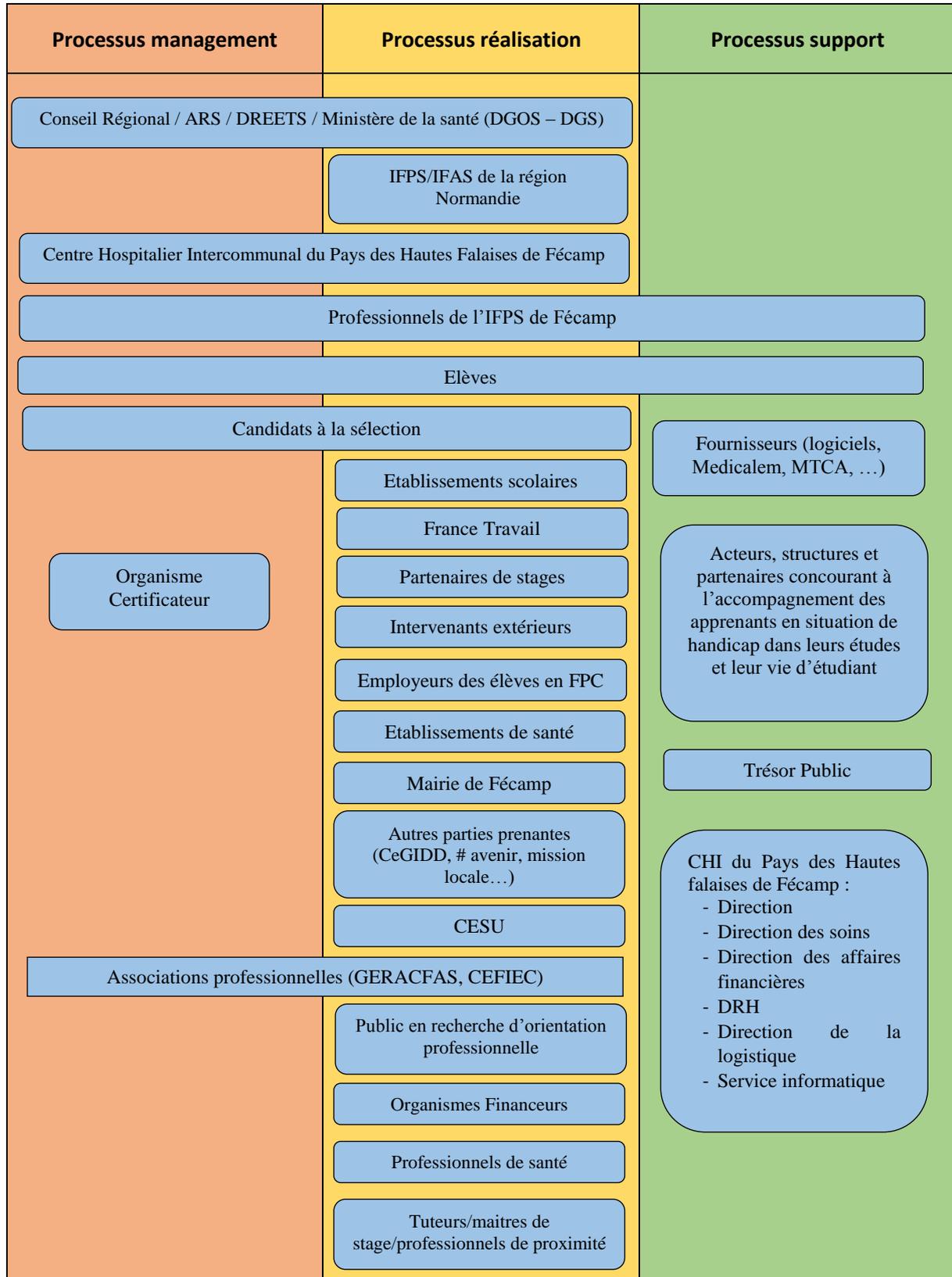
Les professionnels des lieux de stage :

Il s'agit d'aides-soignants, infirmiers et cadres de santé ou autres professionnels. Ils accompagnent les élèves dans le développement des compétences en stage.

Les élèves

Au cœur de notre préoccupation, les élèves doivent être acteurs de leur formation. Ils s'engagent à développer les compétences nécessaires pour devenir aide-soignant.

La cartographie des partenaires de l'IFAS



Les actions spécifiques ciblant les futurs candidats

L'institut s'inscrit dans une dynamique d'ouverture et d'élargissement auprès des acteurs publics et partenaires institutionnels afin d'orienter au mieux les candidats dans leur projet professionnel (reconversion, poursuite de scolarité, évolution de carrière, ...) :

- Rencontre avec la formatrice référente EFIP dans le cadre de la promotion du dispositif #Avenir et des savoirs essentiels.
- Echanges avec la mission locale dans le cadre de la « garantie jeunes », de l'accompagnement vers la formation, vers la vie professionnelle et à l'autonomie.
- Echanges avec la coordinatrice du Contrat Local de Santé (CLS) au sein de l'agglomération de Fécamp Caux Littoral pour définir des modalités de partenariat.
- Présentation de la formation aide-soignante dans le cadre de participation à différents forums, tables rondes, et invitations faites par des établissements d'enseignement secondaire (Lycées et collèges).
- Organisation de portes-ouvertes.
- Journée d'immersion à l'IFPS à destination des élèves du collège Jules Ferry

Le personnel administratif s'appuie également sur les outils mis en place par la région Normandie (site internet).

LA DEMARCHE QUALITE

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 dite « loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel » prévoit dans son article 6 une obligation de certification.

Les organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences ont dû se faire certifier pour le 1er janvier 2022. Cette obligation a permis de bénéficier des financements publics ou paritaires.

La certification Qualiopi

L'institut de formation a été certifié selon le référentiel Qualiopi le 29 décembre 2021 sans aucune non-conformité. Un audit de surveillance réalisé le 20 octobre 2023 confirme la certification de l'institut.

La certification Qualiopi garantit la qualité du processus de formation et de développement des compétences mis en œuvre par l'institut. Un audit de renouvellement de certification est prévu les 5 et 6 septembre 2024.

Ce référentiel national qualité est organisé autour de 7 critères :

1. Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
2. L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
3. L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
4. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
5. La qualification et le développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
6. L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
7. Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Au-delà du cadre réglementaire, c'est une reconnaissance pour l'ensemble du travail des équipes administratives et pédagogiques et un témoignage de l'expertise et de l'investissement de tous.

Le dispositif d'évaluation de la satisfaction des élèves et des parties prenantes

Au-delà de cette certification, l'IFAS s'est engagé dans une démarche d'amélioration continue de la qualité à travers :

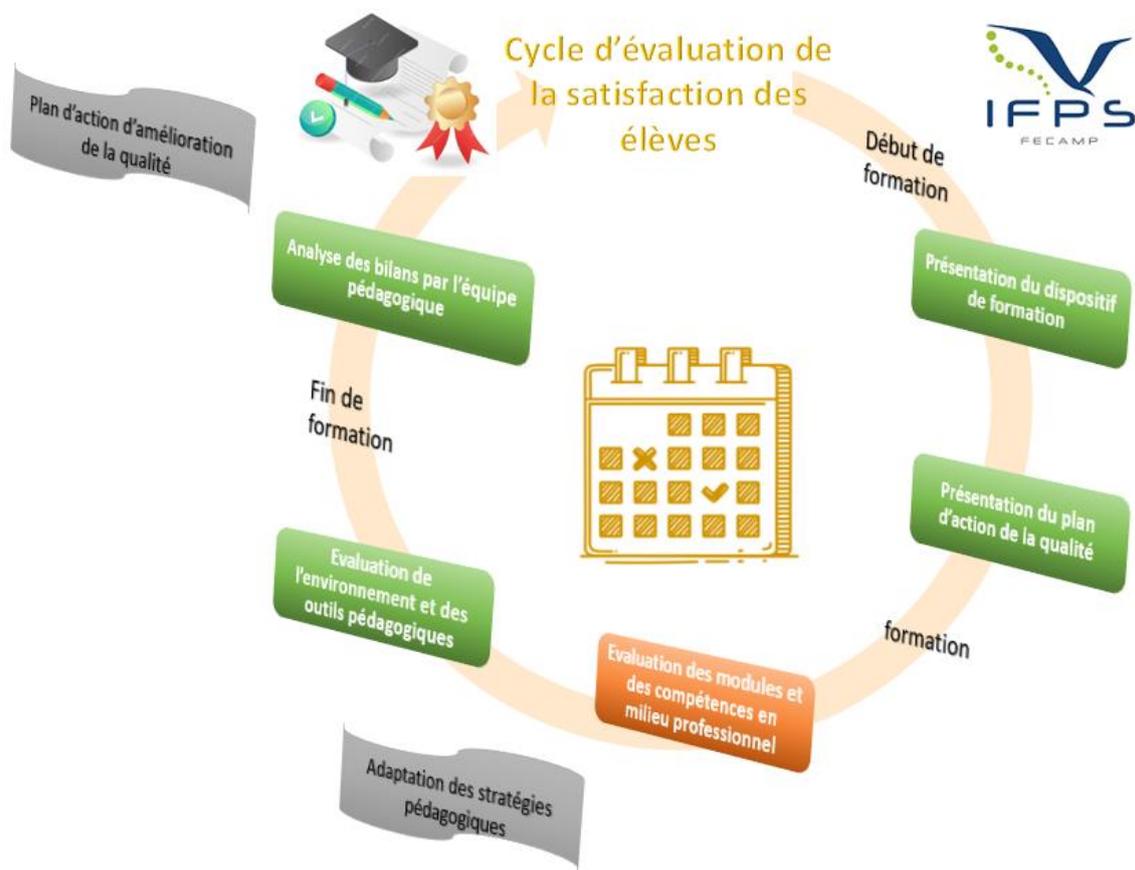
- ✓ L'évaluation de la satisfaction des apprenants sur le plan pédagogique mais également sur l'organisation et l'environnement général de la formation.
- ✓ L'évaluation de la satisfaction des parties prenantes (employeurs, financeurs)

L'évaluation de la satisfaction permet d'identifier les points positifs et les axes d'amélioration pour répondre au mieux aux besoins des apprenants en formation.

Plusieurs enquêtes sont réalisées :

- ✓ Mesure de la satisfaction des élèves à travers des bilans trimestriels et un bilan de fin de formation.
- ✓ Questionnaire de satisfaction des élèves concernant l'Accompagnement Pédagogique individualisé (API)
- ✓ Questionnaire de satisfaction des élèves concernant l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC)
- ✓ Questionnaire de satisfaction des partenaires de l'institut (parties prenantes).

Ce dispositif s'articule avec le cycle de formation des élèves :



Les résultats des différentes enquêtes permettent d'élaborer le plan d'actions dans une visée d'amélioration continue de la qualité du dispositif de formation.

LES ORIENTATIONS DE LA FORMATION

La formation est organisée autour du référentiel de formation. Elle est en adéquation avec les objectifs et principes pédagogiques qui sont décrits dans l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

La formation s'appuie également sur l'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'État d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Le projet pédagogique est donc élaboré autour :

- ✓ Du référentiel de compétences.
- ✓ Du référentiel d'activités.
- ✓ Du référentiel de certification (modalités d'évaluation des blocs de compétence).

Le projet pédagogique a pour finalité :

- ✓ De former des élèves aides-soignants autonomes, responsables et réflexifs, capables d'exercer leur fonction dans un environnement professionnel varié et en mutation.
- ✓ De pérenniser l'offre de formation afin de répondre au mieux aux besoins de formation du secteur au travers d'une démarche de qualité et d'amélioration des pratiques professionnelles.
- ✓ Et de promouvoir le métier d'aide-soignant.

L'organisation pédagogique permet une progression dans les apprentissages selon 3 principes :

- ✓ **Comprendre** : Acquérir les savoirs nécessaires à la compréhension des situations rencontrées,
- ✓ **Agir** : Mobiliser et acquérir la capacité d'agir, d'évaluer et d'ajuster ses actions,
- ✓ **Transférer** : Conceptualiser et être capable de transférer ses acquis dans une situation nouvelle.

LA CONCEPTION DE LA FORMATION ET LES CHOIX PEDAGOGIQUES

La formation aide-soignante est basée sur l'alternance intégrative qui réunit dans un système de partenariat, d'intérêts convergents et complémentaires : l'élève, l'institut de formation et les lieux de stage.

Ce dispositif, centré sur l'apprenant, lui permet de développer des compétences à partir des enseignements (savoirs théoriques), des expériences vécues en stage (savoirs expérimentiels) et de l'analyse réflexive. L'alternance intégrative permet un parcours individualisé dans la formation et une construction de l'identité professionnelle.

La santé, la prévention, la place de l'utilisateur, la responsabilité, l'éthique, l'exigence de qualité de soins, la nécessité du travail en équipe sont imprégnées par le contexte social, économique, politique et culturel. Ce contexte en pleine mutation rend les situations de soins de plus en plus complexes. De fait, les élèves aides-soignants sont amenés à mobiliser les connaissances, à développer des aptitudes, à adapter les attitudes professionnelles afin de pouvoir répondre aux besoins des usagers avec efficacité et bienveillance.

La formation prend en compte les besoins individuels de l'élève, ses acquis, ses expériences, son projet et son parcours dans la formation.

Le dispositif pédagogique vise à développer chez l'élève aide-soignant l'autonomie et la responsabilisation, à le préparer à une vie professionnelle active et constructive.

La conception générale de la formation

La formation des élèves aides-soignants s'appuie sur deux paradigmes prépondérants dans le monde actuel de l'éducation qui sont :

- ✓ *Le socioconstructivisme* pour le modèle de l'apprentissage.
- ✓ *La professionnalisation* pour la finalité de la formation.

L'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique prennent en compte les besoins en santé de la population et le contexte professionnel actuel.

Notre conception du soin aide-soignant s'appuie entre autres sur les auteurs et organismes suivants :

- ✓ Abraham MASLOW :
 - Psychologue américain, considéré comme le père de l'approche humaniste.
 - Connu pour son explication de la motivation par la hiérarchie des besoins, qui est souvent représentée par une pyramide de besoins.
 - Il a souligné qu'il était préférable, en thérapeutique, de promouvoir les qualités et les réussites individuelles, plutôt que de considérer les patients comme des « sacs de symptômes ».
- ✓ Walter HESBEEN :
 - Infirmier et docteur en santé publique, membre fondateur et rédacteur en chef de la revue *Perspective soignante*.

- Il s'interroge sur la qualité du soin infirmier, sur la « quête du sens du soin », « la banalisation de l'humain dans le système de soin » ainsi que « le prendre soin »
- Il a une vision humaniste de la personne, de l'Homme.
- ✓ Yves GINESTE et Rosette MARESCOTTI :
 - Posent le concept de Vivre et Mourir debout → une personne âgée, bien accompagnée, peut finir ses jours autrement que grabataire.
 - Ils développent une approche non verbale de la manutention et développent des techniques de mobilisation basées sur la douceur et la mémoire des moments de bonheur. Ils proposent également d'intégrer la réhabilitation du schéma corporel lors des toilettes dont ils vérifient l'impact sur l'aide au réveil des personnes comateuses.
 - Ils développent également une réflexion autour de la violence en institution.
 - Une grande partie de leurs réflexions a été rassemblée dans un ouvrage rédigé en 2005 par Yves Gineste et Jérôme Pellissier sous le titre de « **Humanitude** – Comprendre la vieillesse, prendre soin des hommes vieux ».
- ✓ Naomi FEIL :
 - Elle élabore de 1963 à 1983, une nouvelle méthode d'accompagnement pour les personnes âgées en perte d'autonomie psychique.
 - La **validation** repose sur la notion qu'il existe une raison derrière tout comportement. Comprendre pourquoi les personnes âgées, désorientées se comportent comme tel et accepter que ce comportement soit le leur, est la clé qui permet de les valider.
 - Une théorie de la grande vieillesse des désorientés avec différentes étapes de la vie jusqu'à la « résolution # végétation = mourir en paix ».
- ✓ Boris CYRULNIK :
 - La **résilience** : comme processus par lequel un individu va intégrer et transformer les expériences traumatiques et continuer à se construire sans développer de psychopathologies.
- ✓ HAS (Haute Autorité de Santé) :
 - L'HAS est une autorité publique indépendante qui contribue à la régulation du système de santé par la qualité. Elle exerce ses missions dans les champs de l'évaluation des produits de santé, des pratiques professionnelles, de l'organisation des soins et de la santé publique. Elle élabore des recommandations sur les stratégies de prise en charge, et met à disposition des guides, méthodes et outils de prise en charge de patients.
- ✓ EREN : Espace Régional d'Ethique de Normandie.
- ✓ GEFERS : Groupe francophone d'Etudes et de Formations en Ethique de la Relation de Service et de soin.

Les choix pédagogiques

Pour mettre en œuvre ce projet pédagogique, l'équipe de l'IFAS considère que l'apprentissage s'effectue au travers d'une relation interpersonnelle entre formateur et élève. Cette pratique de formation est fondée sur la réciprocité. Il est alors nécessaire de clarifier la place de l'élève et celle du formateur.

La place de l'élève dans la formation :

L'élève est un adulte, responsable, actif dans le processus d'apprentissage qui doit lui permettre de devenir un professionnel aide-soignant compétent.

La formation d'adultes permet un fort enrichissement de la pensée au-delà d'un simple enregistrement d'informations. La progression s'effectue grâce à la quête de nouvelles idées, d'opinions, de remises en question, de recherche de sens.

L'élève doit disposer de toutes les informations concernant la formation et les choix qu'il peut être amené à faire dans cette formation (par exemple, le choix et les démarches pour le dernier stage de projet professionnel). Il doit donc être en possession des modalités et des critères d'évaluation, ainsi que des appréciations qui sont attribuées au regard de son niveau de formation.

L'élève peut être force de proposition pour l'amélioration globale de la qualité de la formation.

L'institut propose en effet deux sections relatives à la vie étudiante/élève par an, afin de favoriser l'expression et les échanges entre les apprenants et l'équipe pédagogique et administrative. Les délégués aides-soignants élus y sont invités, également afin de contribuer à renforcer les liens entre formations IFSI/IFAS.

Le référentiel de formation aide-soignant est articulé autour de l'acquisition de compétences, à travers une alternance entre enseignement en institut et enseignement en stage, qui permet des interactions entre les savoirs théoriques et pratiques. Ce sont les liens tissés entre les deux lieux de formation (institut et terrains de stage) qui permettent l'intégration des connaissances.

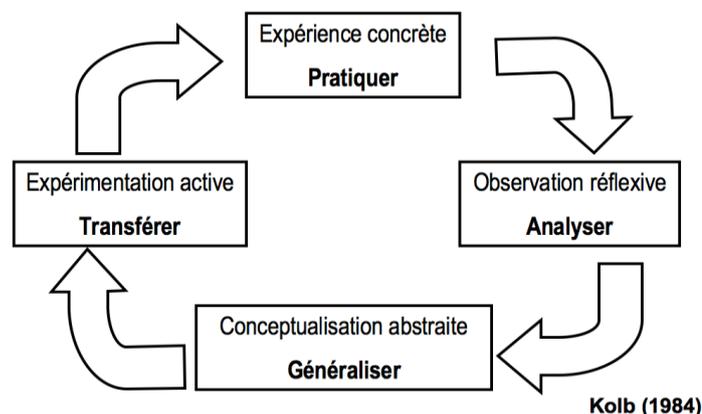
L'équipe pédagogique souhaite pour cela, initier et encourager les élèves aides-soignants, à s'intéresser à la lecture d'articles professionnels qui traitent de sujets de préoccupation du métier d'aide-soignant. Des temps de lectures guidés sont intégrés au cursus, ainsi qu'une séquence hebdomadaire consacrée à l'actualité en santé.

Pour accompagner ce processus, L'IFAS de Fécamp développe les Analyses de Pratiques Professionnelles (APP) avec les élèves aides-soignants.

Ces APP permettent aux élèves de travailler trois paliers d'apprentissage : comprendre pour agir et savoir transférer (L. VYGOTSKY).

Cette pédagogie active favorise l'acquisition des compétences par l'analyse des pratiques et une approche réflexive du Soin.

Le schéma ci-dessous illustre la dynamique d'apprentissage de l'élève à partir d'expériences vécues en stage comme en institut.



La place du formateur de l'IFAS :

Le formateur incarne les valeurs promues par l'IFAS.

Il est référent pédagogique d'un certain nombre d'élèves et en assure le suivi individuel et personnalisé.

Il participe à la mise en œuvre de la formation conformément au référentiel de formation et aux orientations du projet pédagogique.

Il informe les élèves afin qu'ils puissent effectuer des choix dans le cadre de leur formation.

Il est un guide qui permet à chacun de progresser en fonction de ses ressources.

Il est à l'écoute des élèves concernant toutes les questions relatives à la formation.

Il permet et sollicite l'expression de chacun. Il facilite le dialogue entre les élèves et l'équipe pédagogique.

Il est aussi garant des règles institutionnelles.

Il participe aux réunions inter-promotion, organisées par la directrice de l'institut et la coordinatrice pédagogique.

L'alternance intégrative :

L'organisation de la formation est basée sur un principe d'interactions entre des situations cliniques formatives et des situations de soins vécues en stage.

La formation en alternance favorise la professionnalisation et vise à :

- ✓ Acquérir des attitudes professionnelles : accueil, attention aux besoins et aux habitudes de la personne et respect de ses choix
- ✓ Développer la capacité à travailler en collaboration avec l'infirmier dans une équipe pluridisciplinaire
- ✓ Analyser les situations professionnelles
- ✓ Développer des capacités d'initiative et d'anticipation
- ✓ Questionner sa pratique
- ✓ Approfondir les connaissances théoriques actualisées
- ✓ Construire son projet professionnel dans un processus de formation tout au long de la vie et contribuer aux évolutions du métier.

La progression et l'individualisation :

La formation est basée sur une progression dans l'acquisition des compétences et dans la complexification des situations de vie et de soins.

Le découpage en modules de formation centrés sur l'acquisition de compétences permet d'aménager des parcours professionnels individualisés (cursus partiels).

Le suivi pédagogique personnalisé :

Il est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'élève (autonomie, responsabilisation). Il permet à l'élève de mesurer sa progression.

Les méthodes pédagogiques

La diversité des méthodes permet de développer, favoriser la construction et l'appropriation des savoirs et l'apprentissage du métier d'aide-soignant.

L'équipe pédagogique met en avant les travaux dirigés et travaux pratiques en groupes restreints pour permettre de concrétiser la théorie avec recours à divers outils pédagogiques (cartes mentales, simulation haute-fidélité, quizz interactif...)

Un des objectifs visés est l'intégration des savoirs pour pouvoir les transférer.

Elle a mis en place la pédagogie par le jeu, sur certains contenus qui génèrent des difficultés d'apprentissage auprès des élèves, notamment ceux qui ont quitté le circuit scolaire depuis longtemps.

De plus, les formateurs ont choisi de développer la méthode inductive pour certains enseignements pour permettre aux élèves de construire eux-mêmes leurs Savoirs ce qui minimise les apports sous forme de cours magistraux, moins adaptés.

Le temps de travail en autonomie à domicile autorisé par le référentiel représente jusqu'à 70% du temps :

Le choix fait par l'équipe est que celui-ci reste très minoritaire.

L'Analyse de Pratiques Professionnelles :

La formation prépare l'élève à faire face en tant que futur professionnel à des situations humaines complexes et difficilement prévisibles. Elle est conçue pour former des aides-soignants réflexifs capables de penser et de mobiliser des connaissances théoriques dans leur pratique professionnelle.

L'importance est donnée à la capacité d'analyser des situations, à percevoir les particularités et à adapter l'intervention professionnelle, à la singularité et à l'imprévisibilité des personnes et des contextes. La compréhension des processus et des situations est essentielle.

Elle implique l'acquisition d'un raisonnement clinique sûr, d'une aptitude à s'adapter à tout contexte.

Le projet pédagogique de l'institut s'appuie sur cette théorie et sur celle développée par Jean PIAGET, *le constructivisme*, notamment lors des séances d'APP. Chaque élève, en cursus complet, bénéficiera de trois séances d'APP au cours de l'année, afin de l'initier à cette méthode d'analyse.

Les Travaux Personnels Guidés :

Lecture d'articles professionnels avec TD, mis en amont, pour introduire un cours à venir, ou pour mobiliser des connaissances.

La Simulation Haute-Fidélité + simulateur gériatrique et handicap

La simulation en santé correspond « à l'utilisation d'un matériel (comme un mannequin ou un simulateur procédural), de la réalité virtuelle ou d'un patient standardisé, pour reproduire des situations ou des environnements de soins, pour enseigner des procédures diagnostiques et thérapeutiques et permettre de répéter des processus, des situations cliniques ou des prises de décision par un professionnel de santé ou une équipe de professionnels »⁶.

La simulation « haute-fidélité » apporte une plus-value dans l'approche par compétences, en permettant une mise en action des savoirs acquis.

⁶ Rapport simulation HAS : www.has-sante.fr/jcms/c_930641/fr/simulation-en-sante

C'est une méthode pédagogique innovante permettant l'alternance intégrative. L'objectif est ainsi d'améliorer la qualité des pratiques et des soins réalisés a posteriori auprès des patients/usagers.

Ce mode d'apprentissage favorise l'analyse réflexive, facilite l'ancrage des acquisitions et permet leur conceptualisation.

La simulation haute-fidélité est utilisée au moins une fois par an en groupes restreints, ainsi que le simulateur gériatrique et de handicap.

Les projets spécifiques de l'IFAS pour l'année 2024/2025

Le projet pédagogique est adapté dans la mesure du possible et en tenant compte de la pertinence, de la réglementation et des remarques et réclamations formulées par les élèves lors des bilans de fin de formation :

Ainsi chaque année des projets spécifiques sont mis en place.

Nos projets spécifiques pour 2024/2025 :

- ✓ De nouvelles modalités de réalisation des séances d'Analyse de Pratiques Professionnelles (APP) seront mises en place suite à la formation de l'ensemble de l'équipe pédagogique. Les changements principaux reposent sur une préparation en amont moins contraignante (plus d'écrit demandé), le choix par le groupe d'élèves des situations qui seront analysées et donc une analyse plus approfondie des situations exposées avec des règles de fonctionnement au sein du groupe plus rigoureuses. Une séance d'APP est ajoutée par rapport aux années passées.
- ✓ Une séquence « Actu Santé Hebdo » est créée : chaque semaine de cours un groupe de 3 à 4 élèves présente à la promotion et aux formateurs les actualités de la semaine concernant le domaine sanitaire et social, en 15 minutes. Ainsi chaque élève aura réalisé une recherche et une présentation dans l'année.
- ✓ Lors de la journée d'accueil, plusieurs ateliers d'intégration « brise-glace » sont instaurés, dans l'objectif d'accélérer la connaissance mutuelle des élèves, de permettre aux plus réservés de se lier rapidement à des sous-groupes. Un de ces ateliers permettra également la connaissance mutuelle du lieu d'habitation des élèves pour favoriser le co-voiturage en lien avec l'axe « développement durable » de l'Institut.
- ✓ Suite aux bilans des années précédentes, mettant en lumière que la partie relative aux urgences collectives et situations sanitaires exceptionnelles de l'AFGSU 2 était mal assimilée, elle sera animée en partant de la mise en scène d'une catastrophe impliquant de nombreuses victimes avec des personnages, véhicules et accessoires Playmobil®
- ✓ Au sein des travaux dirigés du module 1 concernant le raisonnement clinique, une recherche systématique des situations de vulnérabilité et de fragilité et des actions de prévention possibles sera effectuée afin de mobiliser les éléments de contenu du module 2.
- ✓ Un travail dirigé basé sur la loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie est créé.

- ✓ Ajustement des contenus de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire, mis en place sur la promotion précédente, selon le texte de juin 2023 et le groupe de travail APIC du CEFIEC.
- ✓ Ajustement des contenus des modules 3 et 4 concernant les pathologies infectieuses : les contenus sont revus pour augmenter le temps dédié aux pathologies infectieuses prévalentes en France (basé sur « Etat de santé de la population en France » – DREES 09/2022) et diminuer celui qui était dédié aux maladies plus rares (*ajout grippe/ COVID, Sommeil / SAS, IST, Gastro- entérite / Clostridium*)
- ✓ L'évaluation du module 10, pour sa partie dédiée à la démarche qualité et gestion des risques, se fera en groupes restreints à partir d'un cas concret, et non plus en individuel, dans l'objectif de se rapprocher des méthodes d'analyse utilisées dans les structures de santé (CREX)
- ✓ Organisation lors de la dernière semaine de formation, d'une action auprès des personnes âgées au sein des EHPAD du CHI (projet à développer en lien avec le cadre de pôle de gériatrie)

Les valeurs et principes

Le projet pédagogique de la formation aide-soignante de l'IFAS de Fécamp repose sur les valeurs professionnelles communes aux professions infirmières et aides-soignantes, et sur les conceptions de l'équipe pédagogique du soin infirmier, de la formation par alternance et de la place de l'élève dans son processus d'apprentissage.

Nos valeurs et conceptions orientent notre mise en œuvre du programme de formation aide-soignante reposant sur l'arrêté du 10 juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Les valeurs retenues visant l'acculturation des élèves sont :

- Le respect,
- La laïcité,
- La responsabilisation et l'autonomie
- L'auto-évaluation

Le respect de l'individu

Le respect se définit comme un « *sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers* »⁷.

C'est également le « *témoignage de considération, de déférence envers quelqu'un par la parole, par des actes* »⁸.

Le respect renvoie à la notion de bienveillance, « *disposition favorable à l'égard de quelqu'un* »⁹. Il implique l'humanité, l'indulgence, la tolérance et la disponibilité. Il se traduit aussi par l'attention portée à l'Autre et la solidarité dans un principe d'entraide et d'équité en permettant à l'autre de s'épanouir selon ses possibilités et dans l'acceptation de ses différences.

⁷ <https://www.larousse.fr/>

⁸ <https://www.cnrtl.fr/definition>

⁹ Dictionnaire Le Robert

Chaque individu est un être singulier ayant une histoire propre, un vécu, des acquis, capable d'évoluer et de se projeter.

Respecter l'individu, c'est reconnaître sa liberté de choix et sa liberté d'expression. Respecter l'individu implique une nécessaire tolérance.

Se respecter soi-même est un préalable au respect de l'autre :

- Le patient
- La famille
- Les collègues

Pendant ces 11 mois de parcours, le respect passera par des capacités d'écoute, de neutralité envers les autres collègues de promotion, pour ensuite être capable de les transférer en équipe de soins et auprès des patients ou résidents.

Le respect s'applique également aux règles et procédures, aux locaux et à l'environnement. Le maintien d'un environnement agréable et convivial est un engagement de tout un chacun. Les gestes citoyens quotidiens témoignent du respect du travail de l'ensemble des professionnels et des apprenants.

La laïcité

Le respect du principe de laïcité renforce ce respect de l'individu. C'est un devoir pour tout agent public. Il est donc applicable à nos élèves. Ceux-ci ont un devoir de neutralité stricte. De fait, ils doivent considérer, accompagner de manière égale toutes les personnes et respecter leur liberté d'expression. Nos élèves ne peuvent pas manifester leurs convictions religieuses durant leur année de formation. [Claseo T01N26/5.Laïcité](#)

La responsabilisation et l'autonomie

Favoriser la responsabilisation, l'autonomie, c'est donner à chaque individu les moyens de faire des choix, de les assumer, de prendre des initiatives, de se positionner au sein d'un groupe social. L'autonomie nécessite l'assimilation de la loi.

L'équipe pédagogique propose de transmettre des connaissances dans le domaine de l'éthique et de la sociologie, appliquées au milieu du soin et des projets d'accompagnement personnalisés.

Il ne peut y avoir d'autonomie sans responsabilité.

Ces deux concepts ont des attributs communs tels que :

- Décider pour soi selon des critères personnels
- Faire des choix en état de conscience
- En mesurer les risques et en assumer les conséquences.

Les élèves accueillis en stage seront amenés à s'intégrer au sein des équipes soignantes et trouveront progressivement leur place de soignant, en tant que membre d'une équipe. Ces mêmes élèves seront également amenés à s'exprimer lors de différents temps d'expression collective (travaux de groupe, analyse de pratique professionnelle...). De même, les élèves, guidés par l'équipe pédagogique, effectueront eux-mêmes les démarches de recherche pour le stage de projet professionnel.

L'IFAS de Fécamp possède une plate-forme informatique, sur laquelle sont mis à disposition des documents pour les élèves. Les cours sont mis en ligne via une application, Mykomunoté®, en lien avec leur planning. Ainsi, les élèves peuvent s'y référer à tout moment pour compléter leurs connaissances. De plus, les travaux personnels guidés, réalisés

hors de l'Institut favorisent la gestion autonome et responsable de ces séquences. De même, il est remis à chaque élève le recueil des principaux textes relatifs au diplôme d'Etat d'aide-soignant. L'élève a librement accès au centre de documentation et aux magazines qu'il peut consulter en version dématérialisée.

Toutes ces valeurs intègrent en filigrane l'empathie qui est une qualité essentielle favorisant les relations sociales et professionnelles. Elle développe la conscience de soi et contribue à la conscience sociale. Elle inspire à prendre soin des autres dans une démarche bienveillante et juste.

L'auto-évaluation

L'auto-évaluation est réalisée par l'élève concernant son propre travail et ses capacités d'apprentissage ; son but étant de générer une rétroaction qui favorise l'apprentissage et l'acquisitions des compétences attendues d'un(e) aide-soignant(e).

Cette auto-évaluation est indispensable pour la progression des élèves qui seront ainsi amenés tout au long de leur formation à faire le point sur leur parcours à l'IFAS, notamment à la suite des enseignements cliniques et à l'issue de chaque stage lors des suivis pédagogiques.

Ces différents principes et valeurs professionnelles doivent permettre aux élèves d'être des acteurs et auteurs de leur formation, développant le « vivre ensemble » au sein de l'Institut, et également lors des stages, avec respect et responsabilité, c'est-à-dire avec professionnalisme.

Le profil attendu et les compétences du métier aide-soignant

Notre conception de la fonction aide-soignante s'appuie sur :

- La définition des soins infirmiers précisée dans le Code de la Santé Publique aux articles R.4311-1 à R4311-2 et plus particulièrement le passage qui énonce que « les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade. Ils sont réalisés en tenant compte de la personnalité de celle-ci dans ses composantes physiologique, économique, sociale et culturelle ».

- Différents textes posant le socle de l'exercice de la profession d'aide-soignant et les formations validant celle-ci :

- ✓ La constitution du 04 Octobre 1958 : Art 1 « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée.
- ✓ Le code de la Santé Publique (4^{ème} partie, livre II Titre 1^{er}) : régleme nte l'exercice des diverses professions de santé.
- ✓ La loi n°2002 – 303 du 04 Mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.
- ✓ La loi HPST (Hôpital Patient Santé Territoire) n°2009-879 du 21 Juillet 2009, portant sur la réorganisation de l'offre de soins au niveau des territoires.
- ✓ Loi N° 2106-41 du 26 janvier 2016 portant sur la modernisation de notre système de santé (GHT, etc...)

L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément à l'article R.4311-3 à R4311-5 du Code de la Santé Publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de la vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation, aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité.

La finalité visée

La finalité visée est l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier d'aide-soignant.

La formation est conçue autour de la professionnalisation de l'élève.

Elle prépare l'élève à devenir un professionnel de santé dont le rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée. La formation s'adapte à l'évolution sociétale et professionnelle permettant à l'apprenant de s'intégrer au mieux dans l'écosystème sanitaire et social.

Au terme de la formation, l'élève aide-soignant :

- ✓ Aura intégré et se sera approprié les valeurs et les concepts de la profession aide-soignante afin de construire son identité professionnelle.
- ✓ Aura construit ses savoirs par l'alternance permettant ainsi de prendre en soins un groupe de personnes en collaboration avec l'infirmier et dans le cadre d'une responsabilité partagée.
- ✓ Aura développé ses compétences dans une dynamique de questionnement et d'auto-évaluation.
- ✓ Sera capable de prendre sa place au sein d'une équipe pluri-professionnelle intra ou extra hospitalière.
- ✓ Inscira sa pratique professionnelle dans les exigences de la démarche qualité et sera capable de s'inscrire dans l'évolution de la profession.
- ✓ Contribuera à la prise en charge globale des patients et de prendre en compte la dimension relationnelle des soins.
- ✓ Aura précisé son projet professionnel.

Le partenariat IFAS – IFSI

Depuis 2 ans, l'interfiliarité entre étudiants infirmiers et élèves aides-soignants est valorisée lors d'une rencontre pédagogique, d'une conférence spectacle, d'un partage avec un acteur de soin expert en soins palliatifs.

Des cours, des temps en groupes retreints mutualisés sont difficiles à organiser du fait des rentrées scolaires décalées, et donc d'une non concordance entre année de formation, unités et modules.

Les référentiels de formation infirmière et aide-soignante prônent le développement et l'acquisition des compétences notamment grâce à l'apprentissage par les pratiques simulées. Cette méthode pédagogique « simulation en santé » est développée à l'IFPS depuis quelques années déjà d'autant qu'il dispose des équipements permettant ces apprentissages. L'objectif recherché est pour les apprenants (EAS et ESI) d'apprendre à travailler ensemble pour se former à la pratique collaborative et à l'interprofessionnalité dans le respect du cadre réglementaire et ainsi de participer au développement d'une culture soignante.

LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE

L'apparition des nouvelles technologies bouleverse le secteur de la santé où le numérique est au cœur de l'avancée. Les solutions numériques (la e-santé, la télémédecine, l'intelligence artificielle) sont en effet, des leviers de transformation des parcours de soins en établissement de santé comme en ville.

Le numérique fait désormais partie intégrante des formations en santé puisque les élèves doivent développer des compétences numériques. Cela offre de nombreuses possibilités pour diversifier les modalités d'enseignement et d'apprentissage.

L'accès au numérique

Un environnement numérique de travail (ENT) est proposé aux élèves :

- Accès **WIFI** gratuit
- **Mykomunoté (Epsilon informatique/ Forméis)** : Les élèves accèdent via Internet à cette plateforme où sont déposés certains documents qui leur sont utiles.
L'élève a à sa disposition, sur la plateforme, le descriptif de l'institut avec les coordonnées de l'équipe administrative et pédagogique de l'IFAS de Fécamp, le règlement intérieur, le projet pédagogique, et différents formulaires administratifs et fiches outils.
- **Matériel informatique adapté et à disposition des élèves** : les élèves ont accès à la salle informatique de 8h à 17h30 tous les jours sans limitation de durée (même sur les périodes de stage). Cette salle met à disposition des élèves 5 postes informatiques ainsi qu'une imprimante (les élèves doivent ramener le papier, l'encre leur est offerte).
- **EM-Premium** : Les élèves ont ainsi un accès gratuit à des revues professionnelles au format numérique.
- **Outils de communication à distance** : Teams ® → application de communication collaborative. Cette application n'est utilisée qu'en cas d'impossibilité de se déplacer à l'IFAS (intempéries par ex).

Le Dossier Patient Informatisé (DPI)

Les élèves sont formés à l'utilisation du Dossier Patient Informatisé (DPI).

L'objectif pédagogique est de leur permettre de se familiariser avec le DPI et ainsi intégrer l'utilisation de l'outil dans leur organisation de travail.

Lors de leurs stages, ils ont un accès au DPI.

L'IFPS a le souhait d'acquérir un module de formation sur « Sillage » pour entraîner les élèves à l'utilisation du DPI et les aider à appréhender le logiciel (ergonomie, fonctionnalités, ...) et ce, avant leur arrivée en stage.

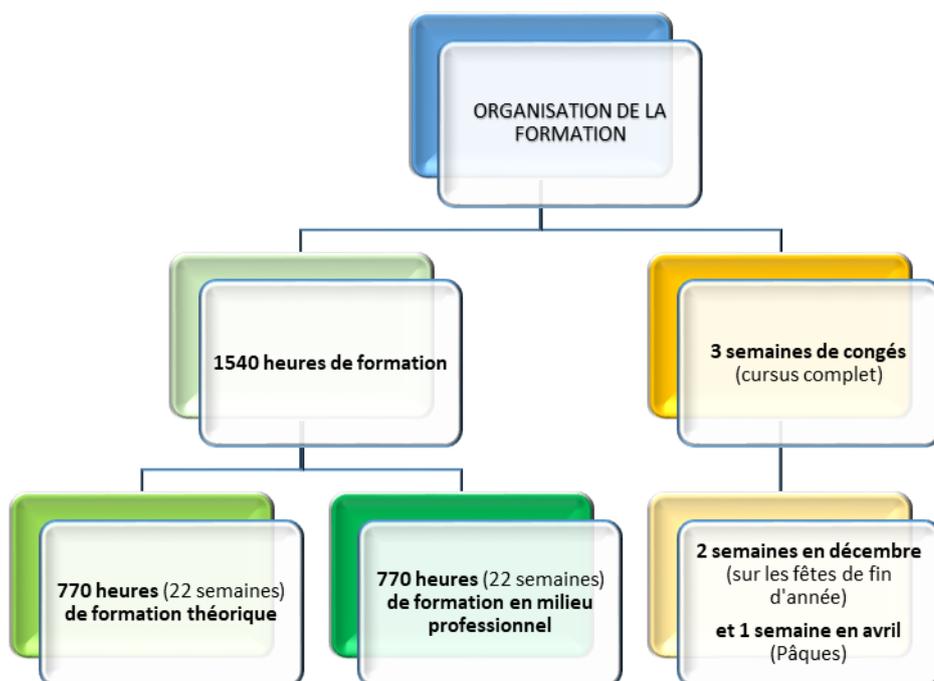
La formation au numérique en santé

L'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture instaure la formation au numérique en santé au plus tard en septembre 2025.

Dans l'attente de la formalisation de cette formation, l'équipe pédagogique se prépare à la mise en œuvre de celle-ci pour la rentrée 2025-2026.

L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION ET LES OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE ET DE PROFESSIONNALISATION

La formation aide-soignante



La formation théorique comprend :

- ✓ 10 modules de formation
- ✓ Un dispositif d'Accompagnement Pédagogique Individualisé de 35 heures dans les 3 premiers mois de la formation (35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègement de formation).
- ✓ Des Travaux Personnels Guidés de 35 heures
- ✓ Un suivi pédagogique personnalisé de 7 heures.

La participation aux enseignements et aux stages est obligatoire durant toute la formation.

Les absences en cours ou en stage ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.

La formation en milieu professionnel (le stage) :

Elle comprend 4 périodes de stage dont au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées :

- ✓ 3 stages de 5 semaines en référence aux 3 missions de l'Aide-Soignant.
- ✓ 1 stage de 7 semaines préprofessionnel non-fractionné réalisé en fin de formation et se terminant l'avant-dernière semaine de formation.

Au cours de ces stages l'élève réalise au moins une expérience de travail de nuit et une expérience de travail le week-end.

Un portfolio permet d'assurer le suivi de formation en milieu professionnel de l'apprenant et d'évaluer l'acquisition progressive de ses compétences.

La stratégie pédagogique globale de la formation :

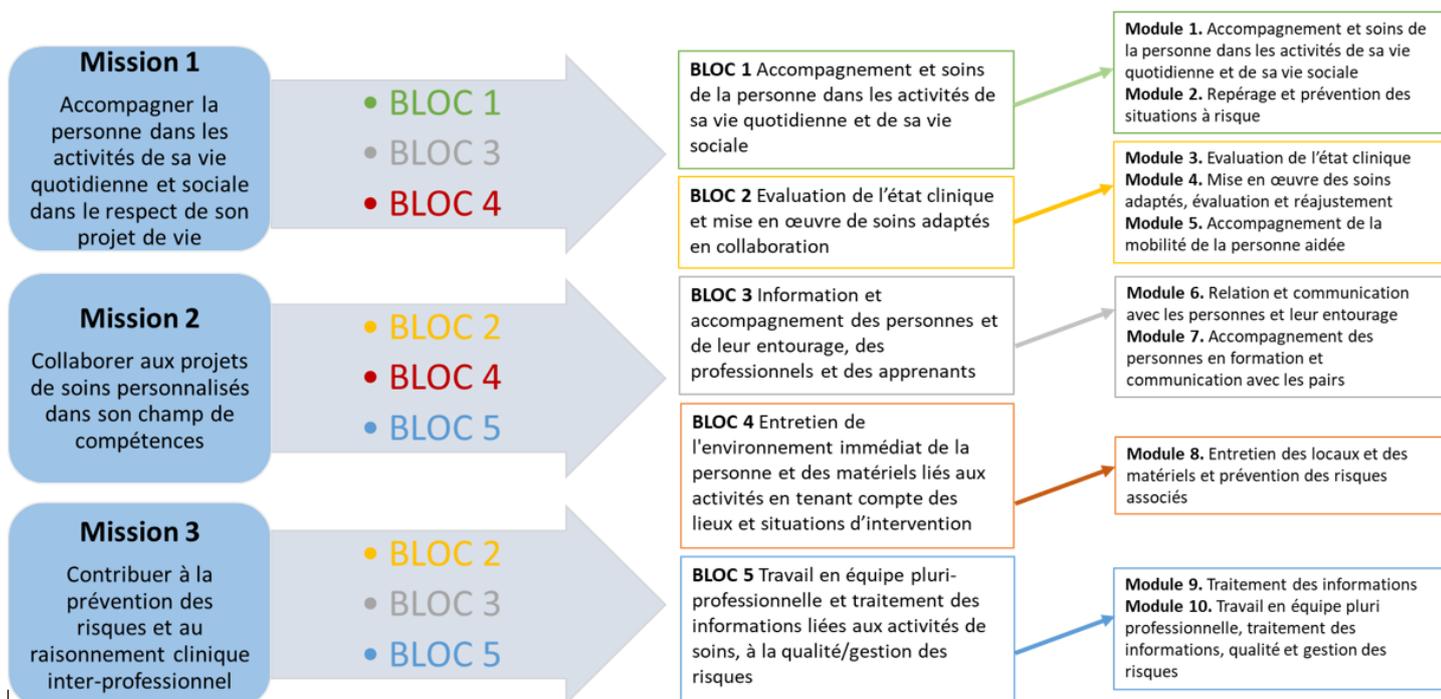


Figure 1 DGOS Missions de l'aide-soignant

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Le référentiel de formation des aides-soignants a pour objet de professionnaliser le parcours de l'élève.

L'élève est amené à devenir un professionnel autonome, responsable et réflexif, capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et sous la responsabilité de l'infirmière, de mener des interventions en autonomie et en équipe pluri-professionnelle.

L'équipe pédagogique a repensé la façon de présenter la formation en mettant en avant l'importance du soin adapté et personnalisé, et la responsabilité que cela implique. Un des objectifs étant de faire des apprenants des professionnels capables de se positionner dans une équipe et ne se limitant pas à la seule exécution d'actes.

L'élève développe des ressources, en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances, de compétences et prépare son projet professionnel.

L'élève apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.

Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents et polyvalents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Objectif global : la formation doit permettre à chaque élève :

- ✓ De devenir un professionnel compétent et responsable.
- ✓ De donner du sens à son activité future.

Objectifs spécifiques : afin d'y parvenir, l'élève devra atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Confirmer son choix d'orientation professionnelle,
- ✓ Développer des capacités d'adaptation,
- ✓ Acquérir les compétences lui permettant d'exercer dans tous les secteurs professionnels où sont dispensés des soins paramédicaux et de s'y adapter, c'est-à-dire de devenir un professionnel polyvalent.
- ✓ Connaître ses limites dans un cadre réglementaire,
- ✓ Se donner les moyens de faire des recherches pour acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de la profession.
- ✓ Construire son identité professionnelle,
- ✓ Identifier ses valeurs professionnelles.

Ainsi, la formation d'aide-soignant doit permettre aux élèves de devenir des praticiens du soin, responsables, polyvalents, s'inscrivant dans une démarche réflexive, de gestion des risques et d'amélioration de la qualité.

Les principes d'évaluation et de validation.

Les évaluations : Les formes et contenus des évaluations sont en adéquation avec le référentiel de formation, les recommandations de l'ARS Normandie et les principes pédagogiques de l'Institut.

La validation des modules de formation reposera sur :

- ✓ L'utilisation des différents acquis en lien avec une situation ;
- ✓ La mobilisation active et dynamique de ces acquis et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

La validation des blocs peut se faire par compensation entre modules du bloc pour les notes supérieures ou égales à 8/20.

La consultation des copies : Chaque élève a la possibilité, sur sa demande, de consulter ses copies après la transmission des notes de la session 1. Ce dispositif permet à l'élève de comprendre ses erreurs et de s'inscrire dans un processus d'amélioration des connaissances.

La validation des stages repose sur la mise en œuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situations.

Une analyse des résultats aux différentes évaluations est réalisée pour chaque session. Les résultats de cette analyse orientent la réflexion de l'équipe pédagogique amenant ainsi des renforcements et/ou des modifications des méthodes pédagogiques utilisées l'année suivante.

Le tableau prévisionnel des évaluations est en annexe 5. [Classeo T05N02-11\24-25](#)

Les parcours partiels : Les titulaires de certains diplômes bénéficient d'allègements de formation ou de dispenses en termes de formation théorique et clinique pour devenir aide-soignant. Cependant, les allègements et les dispenses de formation de certains modules ne dispensent pas des évaluations.

Lorsqu'il s'agit d'équivalence complète de compétences, le bloc de compétences est définitivement acquis et ne donne pas lieu à évaluation.

Diplôme d'Etat d'Aide-soignant

✓ **Présentation au jury du DEAS :**

- Le jury de la DREETS se réunit pour délivrer le Diplôme d'Etat après validation de chacune des compétences de stage et validation des modules, avec une franchise horaire d'absence inférieure à 5% du temps de formation.

- Deux jurys sont organisés, l'un en juin pour les élèves titulaires du titre ASSP, l'autre fin juillet pour tous les autres élèves. Des jurys supplémentaires ont lieu en cours d'année pour les élèves bénéficiant d'un complément de formation, afin de pouvoir être diplômés sans attendre ces deux jurys.

- Le jury est souverain.

- Le diplôme d'Etat est délivré par le préfet de région ou son représentant aux candidats déclarés admis par le jury.

✓ **Les conditions de redoublement :**

- Lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapages, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des modules non validés. Il doit en formuler la demande.

- Selon l'article 10 de l'arrêté du 09 juin 2023, l'élève « *conserve les notes supérieures ou égales à 10 pour l'année de redoublement* ».

- L'élève est autorisé à redoubler une fois.

- Un contrat d'engagement signé par l'élève, l'engage à suivre les enseignements et les stages nécessaires à la validation des blocs de compétence manquants pour obtenir le diplôme d'État.

- Selon l'article 10 de l'arrêté du 09 juin 2023, « *la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves peut octroyer à titre exceptionnel une troisième inscription dans les mêmes conditions. Dans ce cadre, l'élève bénéficie à nouveau d'une session initiale et d'une session de rattrapage dans les mêmes conditions.* »

LA STRATEGIE D'ANALYSE DES BESOINS DE L'ETUDIANT EN LIEN AVEC LES ATTENTES DE L'EMPLOYEUR ET/OU DU FINANCEUR

Les élèves aides-soignants en accédant au marché de l'emploi exerceront une pratique qui reflétera la manière dont ils y auront été préparés. « *Les manières d'être et de faire de ces professionnels [...] seront influencés dans un sens ou dans l'autre par ce qu'ils auront appris, par ce qu'ils auront vu et entendu, par ce qu'ils auront perçu et ressenti et par la dynamique de réflexion à laquelle ils auront été préparés et entraînés* »¹⁰.

La mission principale de l'IFAS consiste à former des futurs professionnels compétents et responsables, capables de s'adapter et de répondre aux besoins de santé du territoire en s'adaptant aux évolutions contextuelles et réglementaires.

L'accompagnement à la professionnalisation est un processus dynamique et participatif d'une équipe pluridisciplinaire d'une part mais aussi de l'apprenant qui aboutit à l'obtention des compétences techniques mais également des compétences humaines, relationnelles par le biais d'une reconnaissance d'un diplôme permettant l'exercice de sa fonction.

¹⁰ DUPUIS M., GUEIBE R., HESBEEN W., Les formations en santé, Paris, Seli Arslan, 190 p.

LE PROJET D'ACCUEIL, D'INTEGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP

La loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114 défini la notion de handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. ».

L'institut de formation des professionnels de santé (IFPS) de Fécamp s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de permettre à tous les apprenants d'accéder à la formation (en référence à cette même loi). C'est pourquoi, tous les apprenants, en situation de handicap temporaire ou permanent, ou présentant un trouble de santé invalidant, bénéficient d'un accompagnement tout au long de leur formation.

Ainsi, les objectifs visés sont de permettre à chaque élève en situation de handicap de bénéficier des mêmes conditions d'apprentissages et de réussite que l'ensemble des apprenants, tout en préservant sa qualité de vie et d'accompagner les élèves en situation de handicap en fonction de leurs besoins en les positionnant comme acteur de leur projet de formation.

L'IFPS s'engage pour tout apprenant présentant une situation de handicap à :

- ✓ Prendre en compte ses besoins
- ✓ Étudier des aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de la formation (Accompagnement individualisé, autorisations d'absences exceptionnelles (rendez-vous médicaux), aménagement des épreuves écrites (tiers-temps))
- ✓ Établir le lien avec les différents partenaires
- ✓ À respecter le caractère confidentiel des échanges
- ✓ L'accompagner dans ses démarches.

L'IFSI assure sa **mission d'inclusion des étudiants/élèves en situation de handicap** en déployant les moyens humains, matériels et techniques dont il dispose pour favoriser leur accueil, leur accompagnement et leur insertion professionnelle. Selon la situation de l'apprenant en situation de handicap temporaire ou permanent, des aménagements de la formation et des évaluations sont proposés : majoration du temps (tiers temps, ...), installation matérielle particulière, aide technique ou humaine, mise en forme des sujets, adaptation des épreuves, ...

Les adaptations peuvent évoluer tout au long de la formation.



L'IFPS a constitué un binôme de professionnels « **référénts handicap** » chargé d'améliorer l'accueil des étudiants, élèves et stagiaires en situation de handicap. Lors d'un entretien, les référents analysent les besoins de l'élève en situation de handicap et peuvent l'orienter vers les partenaires ressources (MDPH, Handisup Normandie, AGEFIPH, FIPHFP, CRIP Normandie, ...).

Les contraintes et obstacles liés au handicap sont identifiés au regard des différentes composantes de l'environnement de la formation (durée, méthodes et supports pédagogiques...).

L'ensemble de l'équipe est sensibilisé et attentif à la situation du handicap. L'équipe pédagogique accompagne l'élève au quotidien et s'attache à mettre en œuvre les aménagements correspondants à sa situation et en fonction des possibilités offertes par l'institut.



Un livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap est disponible sous format numérique (sur le site internet de l'IFPS) et papier sur simple demande au secrétariat.

Les différents acteurs, structures et partenaires

Ils participent à l'accueil et à l'accompagnement des apprenants en situation de handicap dans leurs études et leur vie d'élève.

Ils peuvent être internes ou externes à l'institut de formation, spécifiques à la problématique du handicap ou relever du droit commun.

L'APPRENANT

Il est la première partie prenante : Acteur de sa formation. S'il le souhaite, il peut signaler sa situation de handicap auprès de la référente handicap et faire valider par un médecin de la MDPH, les aménagements du cursus ou d'évaluation nécessaires. La prise en compte des difficultés liées à une situation de handicap, ainsi que la mise en œuvre de mesures compensatoires en dépendent.

LE REFERENT HANDICAP

Il informe et oriente l'apprenant en situation de handicap, se situe à l'interface entre l'équipe pédagogique et les acteurs du handicap.

Il accueille l'apprenant, recense ses besoins, assure le suivi des mesures d'adaptation, de compensation et d'amélioration des conditions de formations mises en place.

LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a une mission d'information, d'écoute, d'évaluation des besoins de compensation, d'attribution des prestations, de médiation et de conciliation... Elle traite les demandes de reconnaissance du handicap. La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions relatives aux droits pouvant être attribués aux personnes en handicap et désigne des médecins agréés, seuls habilités à émettre un avis et des préconisations d'aménagement de formation/d'évaluations. Les prestations de compensation du handicap, les aides à l'accomplissement des gestes essentiels de la vie quotidienne, les besoins en matériel individuel ou liés aux périodes en entreprise... relèvent de la compétence des MDPH.

AUTRES STRUCTURES

En fonction de la situation de handicap, des structures et associations diverses peuvent être sollicitées.

Voir contacts utiles

LE DIRECTEUR

Il est le garant du respect des droits de l'ensemble des apprenants intégrant la formation. Il s'attache à définir et à rendre lisible la politique d'établissement en matière de handicap. Deux référentes handicap sont nommées, l'accessibilité est assurée, la procédure d'accueil et d'accompagnement des apprenants handicapés est diffusée.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les formateurs sont sensibilisés aux situations de handicap. Ils adaptent les formats et supports pédagogiques en fonction des situations rencontrées.

LA SECTION COMPETENTE POUR LE TRAITEMENT PEDAGOGIQUE DES SITUATIONS INDIVIDUELLES DES ESI /EAS

Cette section est mobilisée en cas de besoin pour étudier toutes incidences en lien avec la situation de handicap de l'apprenant, en particulier les préconisations et mises en œuvre des aménagements d'examen et/ou de validation, ou encore l'accès à l'environnement de travail.

La liste des membres de cette section est fixée dans l'annexe VIII de l'arrêté du 10 juin 2021 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Elle peut être complétée par toute autre personne (en particulier les référentes handicap) susceptible d'apporter une réponse éclairée aux besoins soulevés en fonction des situations et faire appel aux ressources de l'IFPS.

L'AGEFIPH

L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées peut intervenir, sous conditions d'éligibilité, par exemple pour des besoins spécifiquement liés aux périodes de stage...

Le handicap doit être reconnu administrativement ou des démarches de reconnaissance du handicap doivent être engagées pour pouvoir solliciter les services et aides financières de l'AGEFIPH.

Le dispositif de l'IFPS



1. L'apprenant adresse à la direction de l'IFPS une demande à l'aide de l'imprimé : « *Demande d'aménagement des conditions d'accès, d'examens, de sélection et d'études* » qu'il trouvera en annexe du dossier d'inscription IFSI/IFAS. Cette demande devra être formulée dans un délai maximum de 2 mois après la rentrée en formation ou à la reprise des enseignements du second semestre de l'année. Les besoins de compensation de son handicap devront être évalués par un professionnel de santé.

2. Les référents handicap instruisent la demande et la recevabilité puis la transmettent à la direction. L'IFPS garantit la confidentialité des informations qui lui sont confiées.

3. La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des ESI / EAS étudie la recevabilité de la demande et des aménagements sollicités. Dans un délai d'un mois, l'autorité administrative prend la décision des aménagements à prévoir et notifie par écrit au demandeur une proposition d'aménagement personnalisée. Cet avis est valable uniquement pour l'année de formation en cours. Le candidat devra formuler une nouvelle demande chaque année. Si la décision ne concerne qu'un semestre, l'étudiant/élève devra renouveler sa demande pour le semestre suivant.

Les demandes sont présentées, pour information ou avis, à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants/élèves.

Un contrat pédagogique individualisé précisant la décision et les modalités spécifiques d'aménagements proposées sera ensuite présenté à la signature de l'apprenant, de la direction et des référents handicap.

4. Les aménagements sont mis en place.

5. Un suivi des aménagements est réalisé avec l'apprenant et les référents handicap permettant ainsi de vérifier la cohérence des mesures mises en place avec les besoins de l'apprenant.

L'accessibilité de l'IFPS



Les locaux de l'IFPS de Fécamp permettent aux personnes en situation de handicap d'accéder aux salles de cours, bureaux, centre de documentation et de circuler facilement dans le bâtiment.

Un **registre d'accessibilité** est mis à disposition du public sur la banque d'accueil de la Direction.

L'accessibilité à la formation est améliorée par un **environnement numérique de travail** (ENT) sur lequel sont disponibles des cours, des ressources pédagogiques, des forums, plannings, ...

Des équipements informatiques (PC, réseau WIFI) sont mis à disposition des apprenants.

Compensations possibles par typologie de handicap

Typologie du Handicap	Compensations possibles
	Réserver une place à proximité de l'écran de diffusion Mettre un écran individuel à disposition Supports avec police ARIAL et caractères taille > 14 Abaisser la luminosité dans l'amphithéâtre (adaptation de l'éclairage) Agencement du mobilier Mise en place de repères sonores ou tactiles, etc.
	Pas d'accès à la lecture labiale Adaptation des exercices de groupe Diction et posture du formateur/intervenant Soutien pédagogique Supports écrits, outils numériques, etc.
	Enseignements actifs basés sur la pratique professionnelle et propices à la dynamique motivationnelle Adaptation des rythmes de pauses / des méthodes pédagogiques Connaître les procédures en cas d'urgence selon type de maladie
 	Accompagnement spécifique dans le cadre d'un handicap temporaire (par exemple fracture...) Adaptation de la formation Aides à la mobilité Adaptation de l'environnement Ascenseur Rampes d'accès extérieures Couloirs et ouvrants adaptés aux fauteuils roulants, etc.
	Au regard des recommandations des professionnels de santé : - pédagogie adaptée - majoration du temps de composition pour les épreuves écrites et/ou orales, pour la préparation écrite des épreuves orales et pour les épreuves pratiques - PC (en dehors des évaluations), audiophone, lecture orale des sujets, etc.

L'INDIVIDUALISATION DES PARCOURS ET LA STRATEGIE DE PREVENTION DE RUPTURE DES PARCOURS

La relation qui s'établit entre le formateur et l'élève est une relation de confiance, mais ce n'est pas une relation d'aide ou thérapeutique entre un soignant et une personne en demande de soutien.

Elle a pour intérêt de permettre à l'élève d'avoir un référent pédagogique qui puisse l'accompagner avec singularité tout au long de l'année.

Ce suivi individuel concourt à l'enjeu n°4 du PRS Normandie 2023-2028 « prendre soin des professionnels de santé » afin de limiter les interruptions de formation.

La relation pédagogique s'exerce à différents niveaux :

- ✓ Un temps spécifique est ainsi dédié surtout en début de formation, à différentes informations concernant :
 - La présentation de la formation
 - Le suivi du dossier administratif de chaque élève
 - La présentation des élèves entre eux
 - La présentation du statut et du rôle des délégués et leur élection
 - La présentation des différents projets (pédagogiques) et protocoles (AES, accident de travail, entretien des tenues, etc.)
- ✓ Lors de temps collectifs d'expression, tels des séances de préparation de stage.
- ✓ Lors de temps individuels notamment avec suivis pédagogiques.

Les élèves redoublants signent avant le début d'année un **contrat pédagogique** précisant le motif de leur redoublement, les modules et compétences restant à valider.

Une maquette planning personnalisée

Elle est réalisée en positionnant les modules, le plus possible, sur des jours complets afin de ne pas mobiliser des élèves déjà titulaires de titres professionnels sur des temps courts. Elle est construite suivant une réflexion pédagogique menée par les formateurs en lien avec l'acquisition progressive des connaissances et des compétences.

Une maquette individuelle est remise à chaque élève dès la rentrée. (Cf. annexe n°2).

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)

Suite à la participation au groupe de travail du CEFIEC un déroulé des 35h d'API a été créé (cf. annexe n°3).

L'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC)

Suite à l'Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives au fonctionnement des IFP et aux formations conduisant au diplôme d'AS et d'AP, des contenus qui nous semblent indispensables à tous les élèves titulaires de titres professionnels et par conséquent dispensés de certains enseignements et /ou stages sont proposés.

Cet APIC est personnalisé suivant le titre et fait l'objet d'une signature de contrat lors du 1^{er} suivi pédagogique.

Cette formation spécifique est décrite dans un tableau (cf. annexe n°4).

Le suivi pédagogique individuel

C'est une action de formation qui permet à l'élève de situer sa progression tout au long de son cursus avec l'aide d'un formateur référent de son entrée en formation jusqu'au diplôme.

Il doit favoriser l'autonomisation de l'élève vis-à-vis de sa formation tout en lui permettant d'avoir un interlocuteur privilégié au sein de l'équipe enseignante qui connaît son cursus de manière précise et qui est à l'écoute de ses difficultés dans le cadre de la formation. A l'IFAS de Fécamp, l'élève ou le formateur se réserve le droit de demander un changement d'interlocuteur, pour des raisons qui pourraient perturber la relation pédagogique.

Le contenu des entretiens ne doit concerner que des questions relatives à la formation de l'élève. Seuls la Directrice, la coordinatrice pédagogique et les autres formateurs peuvent avoir connaissance du contenu des suivis pédagogiques.

Le premier suivi individuel vise à faire connaissance avec l'élève et à lui restituer ses tests de positionnement en français et mathématiques. Les autres sont prévus à chaque retour de stage. Des suivis supplémentaires sont possibles si l'élève ou le formateur en exprime le besoin. Durée d'environ 30 minutes. [Classeo T10N03-03\Suivi-pedagogique](#)

Le portfolio est un guide pour l'élève et les formateurs et plus particulièrement celui qui va accompagner pédagogiquement l'élève tout au long de l'année de formation, les professions de santé et/ou le tuteur référent de stage qui encadrent en proximité. Il doit permettre à l'élève de mieux mesurer sa progression.

L'enseignement clinique ou accompagnement en formation clinique

Chaque élève bénéficie d'au minimum un enseignement clinique au cours des stages, même ceux qui bénéficient d'un allègement de la formation clinique.

Il vise à faire le lien avec les professionnels de santé et aider l'élève à progresser tant dans les soins que dans le raisonnement clinique. [Classeo T10N03-04](#)

L'accompagnement en formation clinique comprend 3 étapes :

- ✓ La préparation au stage pour laquelle un temps est dédié. Ce temps est organisé par la coordinatrice pédagogique avant le premier stage : pendant ce temps, il est expliqué aux élèves comment utiliser leur Portfolio, rédiger leurs objectifs de stage, quelle attitude adoptée en stage, comment se comporter en stage avec l'équipe de professionnels de santé qui va les encadrer. Puis le relai est assuré par l'équipe pédagogique. Ce temps consiste à présenter les modalités spécifiques (prise de contact avec le service, arrivée en stage, tenue, ...), la réglementation du temps de travail et du droit du travail. Il permet de resituer le stage dans la formation (objectifs institutionnels, analyse de pratique, ...) et de transmettre des différents documents de stage.
- ✓ L'accompagnement en stage est réalisé par l'un des formateurs de la promotion. Il vise la construction identitaire du futur professionnel.
- ✓ L'APP est planifiée durant le stage. Elle correspond à un temps de réflexion portant sur les pratiques professionnelles vécues et observées. Elle favorise le développement de la réflexivité de l'élève.

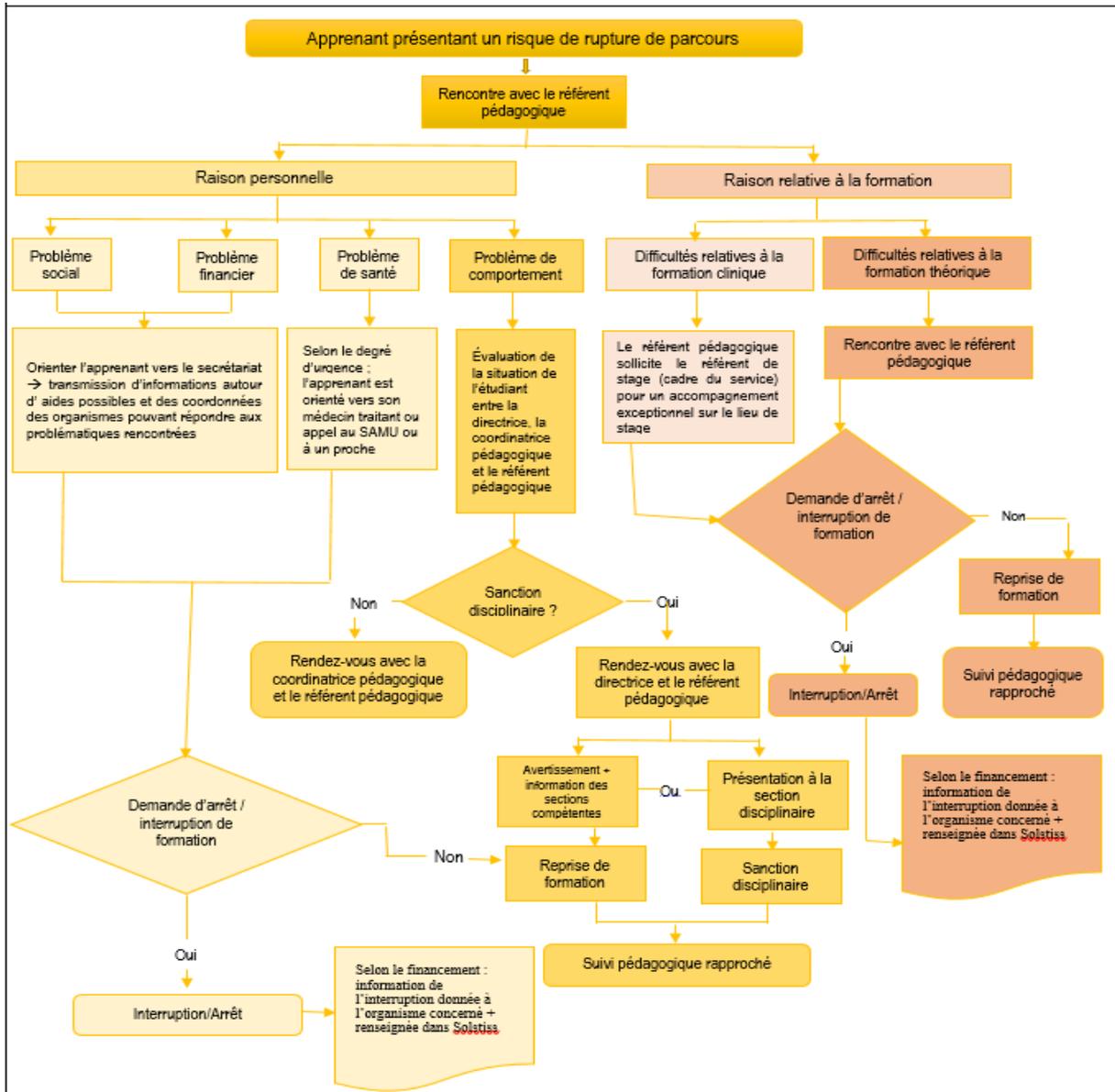
La stratégie de prévention de rupture des parcours

L'accompagnement, axe fort du projet pédagogique, se traduit par la désignation pour chaque apprenant, à son entrée à l'IFPS et tout au long de son parcours professionnalisant, d'un formateur référent de suivi pédagogique qu'il rencontre régulièrement durant la formation. Un

nouveau formateur référent pédagogique est nommé chaque début d'année pour chacun des étudiants/élèves.

Ce dispositif permet d'adapter le parcours de formation au regard des besoins exprimés ou non de l'apprenant.

En fonction de la situation rencontrée par l'élève présentant un risque de rupture de parcours, il est orienté selon l'arbre décisionnel suivant :



Grâce à l'ensemble du dispositif, l'IFPS espère contribuer au développement du parcours de l'apprenant, favoriser l'émergence de son projet professionnel et donc l'accompagner vers la réussite.

LA PLANIFICATION DE L'ALTERNANCE

Le calendrier de formation est porté à la connaissance de chaque élève dès la rentrée.

Il fixe les dates de présence à l'institut, les dates de stages et de vacances, la date de fin de formation sous réserve de modifications.

La formation n'est pas une juxtaposition de cours et de stages. La formation des élèves doit intégrer le stage dans un processus d'apprentissage progressif.

Utiliser l'alternance en formation, c'est permettre à l'élève :

- D'expérimenter sur le terrain ce qu'il a étudié à l'institut
- De faire des recherches sur le terrain pour le réinvestir en cours
- De prendre du recul vis-à-vis de son vécu de stage
- D'analyser ses pratiques et celles des soignants

Cela doit lui permettre de se positionner et de se construire en tant que futur professionnel.

Le stage permet la mobilisation des connaissances acquises à l'IFAS, mais également l'acquisition de nouvelles qui pourront être réinvesties à l'institut.

Pour faire vivre le concept d'alternance de la formation d'aide-soignant, les élèves, à l'IFAS de Fécamp, reviennent entre 2 et 6 semaines à l'Institut de formation, entre les stages (cf. Annexe 1 « trame d'alternance cours/stages »).

Ainsi, ils exploitent ce qu'ils ont vu, fait et vécu en stage, avec les formateurs, à travers les rendez-vous de suivi pédagogique et avec leurs collègues lors des temps d'enseignement théorique où la place est donnée à l'interactivité.

LES STAGES

Compte-tenu de l'étendue géographique importante des différents lieux de stages partenaires de l'IFAS de Fécamp, l'élaboration de la trame de stage est faite selon certains critères :

- ✓ Possession ou non d'un moyen de transport
- ✓ Lieu d'habitation
- ✓ Lieu de l'IFAS
- ✓ Prise en charge ou non du remboursement des frais de transport par les employeurs pour les élèves en promotion professionnelle,
- ✓ Les différents lieux d'exercice professionnel antérieurs
- ✓ L'exercice professionnel de membres de la famille sur les stages partenaires.

Les périodes de stage suivant les titres

Pour tous les titres, à l'exception du titre ASSP diplômé plus tôt, une organisation des périodes de stage est proposée de façon à ce que tous les EAS aient un stage de projet professionnel pour lequel ils pourront choisir la spécialité en concertation avec le référent pédagogique.

Par conséquent, pour les élèves possédant les titres AES/MCAD/AVS/AMP, les stages sont répartis en 3 périodes de 4 semaines et non 5.

Les élèves saisissent leur feuille d'évaluation en stage sur le logiciel dédié, avec vérification à posteriori par le formateur référent pédagogique, qui vérifie également le planning de stage (heures effectuées / heures prévues, travail en week-end ou nuit).

Spécificités des stages

La trame de stage est présentée en début d'année par la coordinatrice pédagogique, référente des stages, pour permettre des réajustements éventuels.

Les stages A, B et C sont attribués par la coordinatrice pédagogique avec des disciplines selon les obligations du référentiel.

- ✓ **Stage A** → APP + situation relationnelle pour le Module 6
→ Enseignement clinique
- ✓ **Stage B** → Evaluation du M1/M2
→ 2^{ème} session du M1 et/ou M2 pour certains titres (AES / ADVF / AMP / ASHQ)
→ APP pour les titres SAPAT et ASSP
- ✓ **Stage C** → Enseignement clinique pour ceux qui n'ont pas le stage A (SAPAT et ASSP)
→ 2^{ème} session du M1 et/ou M2 pour les élèves cursus complets
→ APP
- ✓ **Stage D (projet professionnel)** → Il est choisi par les élèves avec accompagnement des formateurs et de la coordinatrice pédagogique pour le choix du stage et l'écriture de la lettre de motivation et du Curriculum Vitae
→ Evaluation M6 en début de stage 1^{ère} et 2^{ème} session
→ APP

Concernant les redoublants, un accompagnement individualisé en stage sera proposé lors du suivi pédagogique, la ou les périodes de stage et leur durée sont précisées dans le contrat pédagogique de l'élève.

Liste des lieux de stage et nombre d'élèves accueillis sur les terrains

La trame alternance cours stages est construite en s'appuyant sur les arrêtés relatifs à la formation et au diplôme d'Etat aide-soignant et la date de rentrée fixée par l'ARS Normand. Nous travaillons en collaboration avec l'IFP Mary Thieullent du Havre, afin d'envoyer nos demandes de places de stage sur des documents communs, sur la même période aux établissements du GHT Estuaire, ainsi qu'aux cliniques havraises.

De même les demandes de places de stage faites par les apprenants pour le stage de projet professionnel sont envoyées à la même date pour les deux IFAS, ceci, afin de s'assurer d'une équité d'accès aux stages pour l'ensemble des élèves.

Données de janvier 2023 à juillet 2024

Etablissement	Service	Adresse Etbs	Adresse Etbs (suite)	Code postal	Ville	DEAS
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	ACCUEIL DE JOUR CYL	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	1
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	CENTRE YVON LAMOUR- EHPAD	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	6
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	CENTRE YVON LAMOUR- USLD	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	1
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	EHPAD BOIS MARTEL	RUE CHARLES HUE		76400	FECAMP	4
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	EHPAD MOULINS AU ROY	RUE DES MURS FONTAINE		76400	FECAMP	4
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	EHPAD SHAMROCK	RUE DE LA LANDE SAINT JACQUES		76400	FECAMP	4
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	MATERNITE	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	4
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	MEDECINE COURT SEJOUR GERIATRIQUE	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	2
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	MEDECINE 2	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	6
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	MEDECINE POLYVALENTE RDC	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	4
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	PEDIATRIE	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	1
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	POOL REMPLACEMENT	100 Avenue du Président F. Mitterrand		76400	FECAMP	1
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	PSYCHOGERIATRIE MOULINS AU ROY	RUE DES MURS FONTAINE		76400	FECAMP	1
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	SOINS DE SUITE ET READAPTATION 1	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	7
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	SOINS DE SUITE ET READAPTATION 2	CENTRE HOSPITALIER		76400	FECAMP	5
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	SURVEILLANCE CONTINUE	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	1
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	UHPU	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	3
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	UHR (UNITE D'HOSPITALISATION RENFORC	RUE DE LA LANDE SAINT JACQUES		76400	FECAMP	2
CENTRE HOSPITALIER DE FECAMP	URGENCES	Boulevard François Mitterrand		76400	FECAMP	2
CLINIQUE TOUS VENTS	CHIRURGIE GENERALE	19, AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY		76170	LILLEBONNE	2
HOPITAL DU GRAND LARGE	EHPAD	17 Rue Jeanne Armand COLIN		76460	ST VALERY EN CAUX	2
HOPITAL DU GRAND LARGE	FOYER DE VIE DE LA COTE D'ALBATRE	2 rue Eric Tabarly		76460	ST VALERY EN CAUX	1
HOPITAL DU GRAND LARGE	SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION	Rue Jeanne Armand COLIN		76460	ST VALERY EN CAUX	2
LA ROSERAIE	CENTRE CONVALESCENCE-CSSR			76310	STE ADRESSE	4
RESIDENCE LA POMMERAIE - ASSOCIATIO	EHPAD	ROUTE DE TURRETOT	BP 101	76280	CRIQUETOT L ESNEVAL	1
RESIDENCE BOUIC MANOURY	EHPAD	373 RUE CHARLES DE GAULLE		76640	FAUVILLE EN CAUX	3
RESIDENCE BOUIC MANOURY	UNITE PROTEGEE	373 RUE CHARLES DE GAULLE		76640	FAUVILLE EN CAUX	1
RESIDENCE MAURICE COLLET	PSYCHOGERIATRIE	3 avenue Winston Churchill		76490	CAUDEBEC EN CAUX	1
EHPAD ANNE FRANCOISE LE BOULTZ	EHPAD ANNE FRANCOISE LE BOULTZ	5 ure des ECOLES		76450	GRAINVILLE LA TEINTURIER	3
LES JONQUILLES	CENTRE DE SOINS DE SUITE ET READAPTA	18 Rue Jacqueline Auriol		76600	LE HAVRE	2
RESIDENCE LES PAQUERETTES	EHPAD	4, rue du MOULIN		76540	SASSETOT MAUCONDUIT	2
RESIDENCE SAINT JOSEPH	EHPAD	20, rue Père ARSON		76700	ROGERVILLE	3
HOPITAL LOCAL DE SAINT ROMAIN	EHPAD	8 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE		76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	2

HOPITAL LOCAL DE SAINT ROMAIN	SSIAD	8 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	2	
HOPITAL LOCAL DE SAINT ROMAIN	SSR	8 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	3	
HOPITAL LOCAL DE SAINT ROMAIN	USLD	8 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	76430	ST ROMAIN DE COLBOSC	2	
FOYER LES GOELANDS	LES GOELANDS	171 Rue Gustave COUTURIER	76400	FECAMP	1	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	CHIRURGIE GYNECOLOGIE MATERNITE	19 AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY	76170	LILLEBONNE	1	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	EHPAD - LILLEBONNE	19, avenue du Président René COTY	76170	LILLEBONNE	2	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	MEDECINE-LILLEBONNE	19 AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY	76170	LILLEBONNE	3	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	PASA	19 AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY	76170	LILLEBONNE	1	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	UNITE PROTEGEE	19 AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY	76170	LILLEBONNE	2	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	URGENCES	19 AVENUE DU PRESIDENT RENE COTY	76170	LILLEBONNE	2	
BERCAIL SAINT DENIS - ASSOCIATION DES	ADULTES BERCAIL SAINT DENIS	4, ROUTE DU BERCAIL	76560	HERICOURT EN CAUX	2	
BERCAIL SAINT DENIS - ASSOCIATION DES	PEDOPSYCHIATRIE BERCAIL SAINT DENIS	4, Route du BERCAIL	76560	HERICOURT EN CAUX	4	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	EHPAD LES CYCLADES -	365 RUE LECHAPTOIS	76210	BOLBEC	1	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	EHPAD LES TOPAZES - PAGNOL BOLBEC	365, rue LECHAPTOIS	76210	BOLBEC	1	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	EHPAD LES TOPAZES DAUDET BOLBEC	365 rue Lechaptois	76210	BOLBEC	1	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	SSIAD-BOLBEC	365, rue LECHAPTOIS	76210	BOLBEC	2	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	SSR-BOLBEC	365, rue LECHAPTOIS	76210	BOLBEC	4	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL	UNITÉ PROTÉGÉE	365 rue Lechaptois	76210	BOLBEC	1	
ACOMAD	SSIAD	13, QUAI BERIGNY	76400	FECAMP	7	
SERVICE DE S. I A DOMICILE YVETOT	SSIAD	17, rue CARNOT	BP 185	76185	YVETOT	2
SERVICE DE S.I A DOMICILE CRIQUETOT	SSIAD	Maison du CANTON	Route de VERGETOT	76280	CRIQUETOT L ESNEVAL	3
RESIDENCE LE TELHUET	EHPAD	3 Rue Edmond de Lillers		76330	NOTRE DAME DE GRAVENC	2
SSR DU CAUX LITTORAL	SOINS DE SUITE ET DE READAPTATION	23 BIS, RUE DE LA POSTE		76460	NEVILLE	2
FOYER LES HAUTES EAUX AUTIGNY	POLYHANDICAPES ADULTES	LES HAUTES EAUX		76740	AUTIGNY	1
CENTRE JEAN VANIER - ASSOCIATION LA	FOYER DE VIE	19, rue du MARECHAL FOCH		76133	ROLLEVILLE	4
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	HOPITAL PIERRE JANET - EQUINOXE		BP 24	76083	LE HAVRE	1
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	HOPITAL PIERRE JANET - PSYCHIATRIE AD	47 RUE DE TOURNEVILLE		76600	LE HAVRE	10
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	HOPITAL PIERRE JANET - UAC/FEROE		BP 24	76083	LE HAVRE	1
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	MONOD - CARDIOLOGIE TRADITIONNELLE (UNITE 63)		BP 24	76290	LE HAVRE	1
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	MONOD - CHIRURGIE AMBULATOIRE		BP 24	76083	LE HAVRE	1
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	MONOD - CHIRURGIE GENERALE TRADITIONNELLE - UROLOGIE (L		BP 24	76083	LE HAVRE	1
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	MONOD - MEDECINE POLYVALENTE (U42)	29 avenue Pierre Mendès France		76290	MONTVILLIERS	1
GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE	MONOD - URGENCES ADULTES	29 avenue Pierre Mendès France		76290	MONTVILLIERS	2
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE RO	CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE	1, rue de Germont		76000	ROUEN	1
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE RO	MEDECINE INTENSIVE REANIMATION	1, rue de Germont		76000	ROUEN	1

CLINIQUE LES ORMEAUX	CHIRURGIE AMBULATOIRE	36 RUE MARCEAU		76600	LE HAVRE	1
CLINIQUE LES ORMEAUX	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE-B	36, RUE MARCEAU		76600	LE HAVRE	2
CLINIQUE LES ORMEAUX	MEDECINE ONCOLOGIE	36, RUE MARCEAU		76600	LE HAVRE	1
IMS BOLBEC	PARAMEDICAL			76210	BOLBEC	1
EHPAD LA BELLE ETOILE	EHPAD	33, rue Jacques PREVERT		76290	MONTVILLIERS	3
EHPAD ETOILE DU MATIN	EHPAD	BP 31		76790	ETRETAT	3
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	CHIRURGIE DIG--GYNECOLOGIE	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	1
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	CHIRURGIE ORTHO-OPHT-PLASTIE	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	3
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	CHIRURGIE VASC-ORL-URO	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	1
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	ETATS VEGETATIFS CHRONIQUES-EVC	Allée du Dr Raymond Denise		76700	HARFLEUR	3
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	HEMODIALYSE	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	2
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	MEDECINE CARDIO-NEPHRO	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	2
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	MÉDECINE COURT SEJOUR GERIATRIQUE	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	1
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	MEDECINE GASTRO-NEURO	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	1
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	MEDECINE ONCOLOGIE-PNEUMO-THORA	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	3
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	RDC SSR POLYVALENT	Allée du Dr Raymond Denise		76700	HARFLEUR	2
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	SSR NEUROLOGIE	ALLEE DU DR RAYMOND DENISE		76700	HARFLEUR	1
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	SSR POLYVALENT	Allée du Dr Raymond Denise		76700	HARFLEUR	1
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	UNITE DE SOINS INTENSIFS DE CARDIOLOG	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	2
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	UNITE DE SURVEILLANCE CONTINUE (USC)	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	1
HOPITAL PRIVE DE L'ESTUAIRE	URGENCES	505 Rue Irène JOLIOT CURIE		76620	LE HAVRE	1
CENTRE DE REEDUCATION LA HEVE	REEDUCATION	234 Rue Stendhal		76620	LE HAVRE	3
G.C.S. POLE DE SANTE CHIRURGICAL DE	CHIRURGIE	100 BD DU PRESIDENT FRANCOIS MITTERRAI		76400	FÉCAMP	1
EHPAD LES BRUYERES	EHPAD	196 RUE DE LA MYRE		76760	YVERVILLE	1
SSIAD/CSI CROIX ROUGE FRANCAISE SAIN	SSIAD CROIX ROUGE FRANCAISE	Rue Jeanne Armand Colin		76460	ST VALERY EN CAUX	2
EHPAD LES HAUTS DE L'ABBAYE	LES HAUTS DE L'ABBAYE	ZAC DU DOMAINE DE L'ABBAYE, 9 RUE DES VERDIERS		76290	MONTVILLIERS	1
CLINIQUE DES BOUCLES DE LA SEINE	HOPITAL DE JOUR	9, rue du champ de courses		76190	YVETOT	2
						210

LES MODALITES D'ENCADREMENT ET DE TUTORAT (STRUCTURE D'ACCUEIL)

Les lieux de stage sont choisis en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux élèves. Ils accueillent un ou plusieurs élèves. Un stage est reconnu « qualifiant » lorsque le maître de stage se porte garant de la mise à disposition des ressources, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Critères de qualification d'un stage

L'alternance cours/stage est réfléchi en fonction des possibilités d'accueil des élèves par les lieux de stage.

Les critères de qualification d'un stage sont :

- L'établissement d'une convention de stage, établie entre le représentant légal du CHI de Fécamp représenté par la directrice de l'institut et le représentant légal de l'établissement d'accueil. Elle fixe l'organisation et les conditions de déroulement du stage. La convention type est portée à la connaissance des élèves. Cette convention est tripartite et signée par la directrice de l'institut, le représentant légal de l'établissement accueillant et l'étudiant. Les conventions sont envoyées en même temps que les annonces de stage, au moins un mois avant le départ en stage.
- L'établissement d'un livret d'accueil par l'établissement/service d'accueil. Les établissements ont accès à une trame du livret d'accueil du stagiaire que l'IFPS de Fécamp a formalisée. Cette trame est également un guide pour le tuteur de stage, puisqu'elle reprend également les étapes d'un encadrement de qualité.
- L'établissement d'une charte d'encadrement qui est un document de référence élaboré entre l'établissement d'accueil et l'IFAS. Elle formalise les engagements des 2 parties dans l'encadrement des élèves. Elle précise les rôles et responsabilités des différentes personnes impliquées dans la réalisation des stages. Cette charte a pour objectifs de garantir et d'optimiser les temps d'apprentissage en stage, d'affirmer le caractère pédagogique du stage dans une formation professionnelle par alternance, de constituer un engagement partagé et de répondre à tous les critères qualités attendus, de formaliser ces engagements à 2 niveaux institutionnel (établissement d'accueil et IFAS) et opérationnel (équipe soignante et élève) et de garantir par l'intermédiaire des partenaires le respect et la sécurité de la personne soignée à toutes les étapes de l'encadrement des élèves. Ainsi, l'ensemble des établissements accueillant des élèves ont reçu pour signature notre charte d'encadrement qui formalise la nature des engagements de l'IFAS et du terrain de stage, afin de créer les conditions favorables à l'encadrement des stagiaires.

Le tuteur de stage

Le responsable de la structure d'accueil ou le maître de stage désigne un tuteur de stage qui assure l'encadrement de l'élève.

Le tuteur représente la fonction pédagogique du stage. Il est volontaire pour exercer cette fonction.

Le rôle du tuteur consiste à :

- ✓ Organiser et assurer le suivi de la formation pratique de l'élève en lien avec les éléments du référentiel de compétences
- ✓ Guider l'élève dans l'analyse de ses pratiques par des points d'étape réguliers
- ✓ Evaluer la progression de l'élève durant la période et l'aider à s'auto évaluer
- ✓ Evaluer l'acquisition des compétences en fin de période
- ✓ Communiquer avec le formateur référent en institut de formation.

Une formation continue sur le tutorat aide-soignant est proposée à tous les soignants qui le souhaitent. Au cours de cette formation, l'accent est mis sur l'accueil des élèves en stage, le portfolio, son utilité, son contenu, et sur les modalités d'évaluation, etc.

Par ailleurs, l'Institut organise des journées de rencontre avec les tuteurs, maîtres de stage et professionnels de soins. Le renforcement de ce partenariat vise une amélioration continue de la formation et de la professionnalisation des élèves.

La place des tuteurs de stage

Les tuteurs ont un rôle primordial dans la transmission du Savoir. Ils sont experts dans les soins.

Les tuteurs explicitent leurs pratiques en situation de travail. Ils participent à la réflexion pédagogique et sont informés de la formation dispensée à l'institut. Ils participent à l'évaluation continue des élèves.

Les tuteurs adapteront le parcours de stage de l'élève pour lui permettre d'atteindre les objectifs que celui-ci lui aura présentés dès le début stage. Le tuteur accompagne l'élève dans le réajustement de ses objectifs en fonction de la particularité du service.

Les tuteurs participent à la mise en œuvre de l'alternance en venant partager leur expérience, leurs connaissances et leur savoir-faire à l'institut. Ils aident l'élève à faire le lien entre ce qui est enseigné à l'IFAS et ce qu'il vit en stage.

C'est pourquoi l'équipe de formateurs IFAS propose 3 sessions de formation par an au « Tutorat AS » pour les professionnels de santé du territoire.

LES MODALITES D'EVALUATION DE LA QUALITE DES LIEUX DE STAGES DES ELEVES

L'analyse des réalités professionnelles sur des temps de retour d'expérience en IFAS (Simulation, supervision, exploitation de stage, jeux de rôle...) est favorisée.

Un questionnaire d'évaluation de l'encadrement est présent dans la trame du livret d'accueil qui est proposée aux établissements accueillant des élèves.

Nous avons également élaboré en collaboration avec des élèves et des tuteurs de stage, un questionnaire de satisfaction. Nous avons pour projet une mise en commun de nos questionnaires respectifs et de l'outil d'exploitation, avec l'IFPS Mary Thieullent du Havre dans le cadre de notre politique commune des stages. En attendant l'aboutissement de ce projet, les élèves font chaque trimestre un bilan écrit de la formation en IFSI et des stages, qu'ils présentent à l'oral aux formateurs d'année, à la Directrice et à la Coordinatrice pédagogique. En fonction des problématiques rapportées, nous sommes amenés à intervenir auprès des professionnels de santé, afin d'échanger sur les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'encadrement proposé aux stagiaires.

LES PRESTATIONS OFFERTES A LA VIE DES ELEVES

Le règlement intérieur



Il est disponible sur la plateforme numérique et sur le site internet de l'IFPS.

Le respect et le suivi du règlement intérieur sont essentiels pour créer un environnement organisé, cohésif et respectueux au sein de l'IFPS. Cette démarche contribue ainsi à bâtir des relations positives entre les apprenants (élèves, étudiants et stagiaires), les équipes administrative et pédagogique et les parties prenantes, et favorise le bon fonctionnement de l'organisation dans son ensemble.

Il est complété par un livret d'accueil de l'apprenant et d'un livret d'accueil de l'apprenant en situation de handicap.



Environnement de la vie des élèves

Le Centre de Documentation et d'Information (CDI) :

Le CDI met à disposition des apprenants un ensemble d'ouvrages classés par thématiques et formations.

Le CDI est accessible selon le calendrier suivant :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30 – 12h30				
13h30 – 16h30	13h30 – 16h30	13h30 – 15h30	13h30 – 16h30	13h30 – 15h30

Salle informatique :

Elle est accessible aux élèves du lundi au vendredi de 8h00 à 17h30.

Tout apprenant entrant dans la salle informatique est tenu de respecter son règlement intérieur.

L'environnement numérique

Les élèves ont accès à :

- ✓ La WIFI qui leur permet de bénéficier de l'accès à internet au sein de l'institut.
- ✓ La plateforme Mykomunoté (Epsilon informatique/ Forméis).
- ✓ Un équipement informatique : ordinateurs avec licence Microsoft Office, photocopieur à disposition au CDI.
- ✓ Un meuble de 20 casiers de rechargement PC, tablettes et téléphones portables.

Espaces détente :

Les élèves ont à disposition deux espaces détente pour se restaurer et se distraire.

Une mezzanine située dans la salle collaborative leur est réservée. Elle est équipée d'un fauteuil massant et de poufs.

Aménagements extérieurs : Tables de pique-nique / ilot de sociabilité / bancs/abris vélos.

Restauration :

L'IFPS n'a pas de self dans ses locaux. Le self du CHI de Fécamp est ouvert aux apprenants qui disposent d'une carte rechargeable. Le repas moyen est évalué à près de 4,5 euros. Néanmoins, une majorité des élèves déjeune à l'IFPS. Le fait de devoir prendre leur véhicule participe de ce choix.

L'IFPS propose 2 salles de restauration équipées de micro-ondes, de réfrigérateurs et de distributeurs boissons / encas/ friandises,

Logements :

L'IFPS de Fécamp ne possède ni internat, ni logements étudiants. De fait, une mise en relation entre propriétaires privés / agences et apprenants est organisée au travers d'un listing d'annonces de location à disposition sur le site internet de l'IFPS. Des informations liées aux aides financières pour le logement (APL, ALS, Dispositif Visale et Loca-Pass) sont également accessibles sur le site internet de l'IFPS.

Stationnement :

Un parking, rue Henri-Dunant, permet de se garer gratuitement à proximité de l'Institut.

Bureau Des Etudiants :



Les étudiants de l'institut animent le BDE : association loi 1901 dont ils ont l'entière responsabilité. Le fonctionnement de cette association est indépendant de celui de l'IFPS. Cette association dont le siège se trouve dans le hall d'entrée a pour but d'organiser la vie sociale et festive de ses adhérents (étudiants en soins infirmiers et élèves aides-soignants).

Bureau des Etudiants sur Facebook :

www.facebook.com/bdeinfirmiersfecamp/

Ecole de santé sans tabac :

A l'instar du Centre Hospitalier de Fécamp qui s'est inscrit dans une démarche de Lieu de Santé Sans Tabac (LSST), l'IFPS a souhaité s'engager dans une démarche de promotion d'un environnement sans tabac et de protection des apprenants non-fumeurs, ainsi que dans l'accompagnement des fumeurs vers la diminution ou l'arrêt du tabac en adhérant au réseau des écoles de santé sans tabac depuis le 31 mai 2023 à l'occasion de la journée mondiale sans tabac.

En novembre 2023, l'enquête annuelle au sujet du tabac, menée auprès de la totalité des apprenants de notre institut, a mis en lumière les éléments clés suivants :

- 37% sont des fumeurs occasionnels ou quotidiens et parmi eux, 41% fument de 11 à 20 cigarettes par jour.
- 74 % envisagent d'arrêter de fumer.

Et enfin :

- Presque 86% sont dérangés par la fumée de tabac au sein de l'institut.

Ainsi, l'IFPS en tant qu'école de santé sans tabac vise en particulier à former, à accompagner vers une réduction des risques et le sevrage tabagique et protéger les non-fumeurs du tabagisme passif comme l'exige la réglementation.

Mais cette démarche ne se veut pas « anti fumeurs » car pour des raisons liées à la dépendance à la nicotine, au stress généré par les études, ou à des raisons personnelles, un pourcentage non négligeable d'étudiants continue de fumer pendant la formation.

La stratégie de l'institut étant incitative et non punitive, il nous a paru important que les fumeurs puissent disposer de conditions acceptables lors des pauses, sur le seul endroit dédié où fumer reste autorisé. Un abri fumeurs a pu être installé. Celui-ci a le double objectif de centrer les fumeurs sur ce lieu afin de ne pas gêner les non-fumeurs, mais aussi afin qu'ils puissent être à l'abri lorsque la météo n'est pas clémente.

Dans le cadre de la démarche en Santé Publique, les élèves Aides-Soignants et les étudiants en soins infirmiers reçoivent une information commune et formalisée par l'infirmière en santé du travail du CHI de Fécamp, sur la place des dérivés nicotiques dans l'accompagnement des personnes souhaitant arrêter leur consommation de tabac.

LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU PROJET

A chaque trimestre et en fin de formation, les élèves réalisent un bilan, qui permet à l'équipe pédagogique de réajuster l'année en cours et pour la promotion suivante.

De même, l'équipe pédagogique réalise des bilans de période, en complément des bilans d'évaluation; ils sont exposés à l'ensemble de la promotion en présence de la Directrice de l'IFAS, de la coordinatrice pédagogique et de la secrétaire de l'IFAS.

Le suivi pédagogique au retour de chaque stage permet aux élèves d'exprimer leur ressenti tant sur l'encadrement, que sur le type d'activité de soins, et l'organisation du stage. Ces données peuvent être rapportées à la coordinatrice pédagogique.

Le projet pédagogique est présenté à l'Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut (ICOGI).

Bilan de trimestres.

Bilan de fin d'année (diplomation de juin et de juillet).

Critères	Indicateurs
Développement des compétences professionnelles des élèves	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de diplômés (par année et par session) • Nombre de stages validés par année de formation
Cohérence du dispositif avec le référentiel de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport Volume horaire planifié/Volume horaire du référentiel
Pertinence de la pédagogie utilisée	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des élèves
Adaptation aux élèves des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation de la formation lors de l'entrée en formation • Mise à disposition des élèves, des calendriers scolaires et des évaluations • Parcours de stage par élève
Adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Éléments concernant les moyens matériels et les locaux abordés pendant les sections de vie élève • Taux d'encadrement : ratio formateur / élève

CONCLUSION

Ce projet pédagogique se réfère aux dispositions réglementaires. A l'IFAS de Fécamp, nous souhaitons inclure des temps de réflexion autour de prises en soins spécifiques et actuelles.

L'alternance est effective à travers l'encadrement des élèves par les soignants, et également par l'exploitation de travaux issus de situations de stage.

Tout au long de la formation, l'équipe pédagogique est vigilante à la place de l'élève au sein du groupe promotion, à ce que chacun puisse s'exprimer, évoluer, construire son identité professionnelle pour devenir un professionnel compétent et responsable, comprenant l'importance du statut de patient, en tant qu'individu unique avec ses besoins propres. Pour cela, le futur soignant, pour SOIGNER, ne doit pas se « *SOI-NIER* » (J. Salomé).

Les compétences et valeurs développées tout au long de la formation devront également permettre aux élèves de se positionner au sein d'une équipe pluridisciplinaire, dans le respect d'autrui.

De même, en fin de formation, les élèves, imminents futurs professionnels, devront saisir l'importance de continuer à se former tout au long de leur vie professionnelle.

ANNEXES

Annexe 1 : Trame d'alternance cours – stages.

Annexe 2 : Maquettes plannings élèves droit commun et élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 3 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) pour les élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 4 : Contenu de l'Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire (APIC) pour les élèves ayant un titre professionnel.

Annexe 5 : Calendrier prévisionnel des évaluations

Annexe 1

**ALTERNANCE 2024-2025
FORMATION AIDE-SOIGNANTE
IFAS FECAMP**

	26/8	2/9	9/9	16/9	23/9	30/9	7/10	14/10	21/10	28/10	4/11	11/11	18/11	25/11	2/12	9/12	16/12	23/12	30/12	6/1	13/1	20/1	27/1		
2024/2025																									
Formation AS 2024/2025		C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	A	A	A	A	A	C8	C9	C10	C11	V	V	C12	C13	B	B		
Vacances Scolaires									V	V									V	V					
2025	3/2	10/2	17/2	24/2	3/3	10/3	17/3	24/3	31/3	7/4	14/4	21/4	28/4	5/5	12/5	19/5	26/5	2/6	9/6	16/6	23/6	30/6	7/7	14/7	21/7
Formation AS 2024/2025	B	B	B	C14	C15	C	C	C	C	C	V	C16	C17	C18	C19	C20	C21	D	D	D	D	D	D	D	C22
Vacances Scolaires		V	V							V	V														

Annexe 2 :

	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP	Date : 12.02.2024
	IFAS: 02.35..35.28.61.00 Mail: secretariatifSI@ch-fecamp.fr Site: www.ifps-fecamp.fr	Référence : T10N03-03 Version : 2

PROMOTION EAS Droit commun - Année 2024 - 2025

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
D 1		M 1	M4	V 1		D 1		M 1		S 1		S 1		M 1	C	J 1		D 1		M 1	D
L 2		M 2	M3	S 2		L 2	M1	J 2	V	D 2		D 2		M 2	C	V 2	M4	L 2	D	M 2	D
L 2	API	J 3	API / M3	D 3		M 3	M6	V 3	V	L 3	B	L 3	M4*	J 3	C	S 3		M 3	D	J 3	D
M 3	API	V 4	M8	L 4	A	M 4	M1	S 4		M 4	B	M 4	M4*	V 4	C	D 4		M 4	D	V 4	D
M 4	M1	S 5		M 5	A	J 5	M1	D 5		M 5	B	M 5	M4*	S 5		L 5	M4	J 5	D	S 5	
J 5	M1	D 6		M 6	A	V 6	M9	L 6	M3 / M5	J 6	B	M 6	M4*	D 6		M 6	M4	V 6	D	D 6	
V 6	M1	L 7	M1	J 7	A	S 7		M 7	M3	V 7	B	V 7	M4*	L 7	C	M 7	M4	S 7		L 7	D
S 7		M 8	M2	V 8	A	D 8		M 8	M4	S 8		S 8		M 8	C	J 8		D 8		M 8	D
D 8		M 9	M1	S 9		L 9	M8 / M5	J 9	M4	D 9		D 9		M 9	C	V 9	M4	L 9		M 9	D
L 9	M5 / M5	J 10	M8 / M1	D 10		M 10	M3	V 10	M6	L 10	B	L 10	C	J 10	C	S 10		M 10	D	J 10	D
M 10	M1	V 11	M6	L 11		M 11	M3	S 11		M 11	B	M 11	C	V 11	C	D 11		M 11	D	V 11	D
M 11	M1	S 12		M 12	A	J 12	M3	D 12		M 12	B	M 12	C	S 12		L 12	M3 / M4	J 12	D	S 12	
J 12	M1	D 13		M 13	A	V 13	M6	L 13	M10	J 13	B	J 13	C	D 13		M 13	M6	V 13	D	D 13	
V 13	M6	L 14	M10	J 14	A	S 14		M 14	M4/ M10	V 14	B	V 14	C	L 14	V	M 14	M7	S 14		L 14	
S 14		M 15	API	V 15	A	D 15		M 15	M4	S 15		S 15		M 15	V	J 15	M7	D 15		M 15	D
D 15		M 16	M2	S 16		L 16	M1/ M5	J 16	M4	D 16		D 16		M 16	V	V 16	M6 / M10	L 16	D	M 16	D
L 16	API	J 17	M5 / API	D 17		M 17	M3	V 17	M6	L 17	B	L 17	C	J 17	V	S 17		M 17	D	J 17	D
M 17	M1 / M5	V 18	M1	L 18	A	M 18	API / M3	S 18		M 18	B	M 18	C	V 18	V	D 18		M 18	D	V 18	D
M 18	M1	S 19		M 19	A	J 19	M3	D 19		M 19	B	M 19	C	S 19		L 19	M7 / M7	J 19	D	S 19	
J 19	M1	D 20		M 20	A	V 20	M3	L 20	B	J 20	B	J 20	C	D 20		M 20	M10	V 20	D	D 20	
V 20	M1	L 21	A	J 21	A	S 21		M 21	B	V 21	B	V 21	C	L 21		M 21	M10	S 21		L 21	M1
S 21		M 22	A	V 22	A	D 22		M 22	B	S 22		S 22		M 22	M4	J 22	M10	D 22		M 22	M4
D 22		M 23	A	S 23		L 23	V	J 23	B	D 23		D 23		M 23	M4	V 23	M9 / M10	L 23	D	M 23	M10
L 23	M2	J 24	A	D 24		M 24	V	V 24	B	L 24	M6	L 24	C	J 24	M4	S 24		M 24	D	J 24	M10
M 24	M8	V 25	A	L 25	M3	M 25		S 25		M 25	M6 / M5	M 25	C	V 25	M6	D 25		M 25	D	V 25	SPI
M 25	M1	S 26		M 26	M8	J 26	V	D 26		M 26	M4	M 26	C	S 26		L 26	M10	J 26	D	S 26	
J 26	M1 / M5	D 27		M 27	M8	V 27	V	L 27	B	J 27	M5 et M4	J 27	C	D 27		M 27	M9	V 27	D	D 27	
V 27	M9	L 28	A	J 28	M1	S 28		M 28	B	V 28	M4	V 28	C	L 28	M4	M 28	M9,10 / M9	S 28		L 28	
S 28		M 29	A	V 29	M1	D 29		M 29	B			S 29		M 29	M4	J 29		D 29		M 29	
D 29		M 30	A	S 30		L 30	V	J 30	B			D 30		M 30	M4	V 30	R*	L 30	D	M 30	
L 30	M5 / M9	J 31	A			M 31	V	V 31	B			L 31	C			S 31		J 31		M 31	

 Jours de stage

 Congés

 Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h
API = 35h

M1 147H
M2 21H
M3 77H
M4 182H
M5 35H
M6 70H
M7 21H
M8 35H
M9 35H
M10 70H

M = Evaluation
R* = session 2 M3/M4
M4* = AFGSU

M6 70H
M7 21H
M8 35H
M9 35H
M10 70H
10 M6
3 M7
5 M8
5 M9
10 M10



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

Date : 12.02.2024

IFAS: 02.35.35.28.61.00

Référence : T10N03-03

Mail: secretariatifsi@ch-fecamp.fr

Version : 2

Site: www.ifps-fecamp.fr

PROMOTION EAS ASHQ - Année 2024 - 2025

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		M 1	M4	V 1		D 1		M 1		S 1		S 1		M 1		J 1		D 1		M 1	D
D 1		M 2	M3	S 2		L 2	M1	J 2	V	D 2		D 2		M 2		V 2	M4	L 2	D	M 2	D
L 2	API	J 3	API / M3	D 3		M 3	M6	V 3	V	L 3	B	L 3	M4*	J 3		S 3		M 3	D	J 3	D
M 3	API	V 4	M8	L 4	A	M 4	M1	S 4		M 4	B	M 4	M4*	V 4		D 4		M 4	D	V 4	D
M 4	M1	S 5		M 5	A	J 5	M1	D 5		M 5	B	M 5	M4*	S 5		L 5	M4	J 5	D	S 5	
J 5	M1	D 6		M 6	A	V 6	M9	L 6	M3 / M5	J 6	B	J 6	M4*	D 6		M 6	M4	V 6	D	D 6	
V 6	M1	L 7	M1	J 7	A	S 7		M 7	M3	V 7	B	V 7	M4*	L 7		M 7	M4	S 7		L 7	D
S 7		M 8	M2	V 8	A	D 8		M 8	M4	S 8		S 8		M 8		J 8		D 8		M 8	D
D 8		M 9	M1	S 9		L 9	M8 / M5	J 9	M4	D 9		D 9		M 9		V 9	M4	L 9		M 9	D
L 9	M5 / M5	J 10	M8 / M1	D 10		M 10	M3	V 10	M6	L 10	B	L 10		J 10		S 10		M 10	D	J 10	D
M 10	M1	V 11	M6	L 11		M 11	M3	S 11		M 11	B	M 11		V 11		D 11		M 11	D	V 11	D
M 11	M1	S 12		M 12	A	J 12	M3	D 12		M 12	B	M 12		S 12		L 12	M3 / M4	J 12	D	S 12	
J 12	M1	D 13		M 13	A	V 13	M6	L 13	M10	J 13	B	J 13		D 13		M 13	M6	V 13	D	D 13	
V 13	M6	L 14	M10	J 14	A	S 14		M 14	M4 / M10	V 14	B	V 14		L 14	V	M 14	M7	S 14		L 14	
S 14		M 15	API	V 15	A	D 15		M 15	M4	S 15		S 15		M 15	V	J 15	M7	D 15		M 15	D
D 15		M 16	M2	S 16		L 16	M1 / M5	J 16	M4	D 16		D 16		M 16	V	V 16	M6 / M10	L 16	D	M 16	D
L 16	API	J 17	M5 / API	D 17		M 17	M3	V 17	M6	L 17	B	L 17		J 17	V	S 17		M 17	D	J 17	D
M 17	M1 / M5	V 18	M1	L 18	A	M 18	API / M3	S 18		M 18	B	M 18		V 18	V	D 18		M 18	D	V 18	D
M 18	M1	S 19		M 19	A	J 19	M3	D 19		M 19	B	M 19		S 19		L 19	M7 / M7	J 19	D	S 19	
J 19	M1	D 20		M 20	A	V 20	M3	L 20	B	J 20	B	J 20		D 20		M 20	M10	V 20	D	D 20	
V 20	M1	L 21	A	J 21	A	S 21		M 21	B	V 21	B	V 21		L 21		M 21	M10	S 21		L 21	M1
S 21		M 22	A	V 22	A	D 22		M 22	B	S 22		S 22		M 22	M4	J 22	M10	D 22		M 22	M4
D 22		M 23	A	S 23		L 23	V	J 23	B	D 23		D 23		M 23	M4	V 23	M9 / M10	L 23	D	M 23	M10
L 23	M2	J 24	A	D 24		M 24	V	V 24	B	L 24	M6	L 24		J 24	M4	S 24		M 24	D	J 24	M10
M 24	M8	V 25	A	L 25	M3	M 25		S 25		M 25	M6 / M5	M 25		V 25	M6	D 25		M 25	D	V 25	SPI
M 25	M1	S 26		M 26	M8	J 26	V	D 26		M 26	M4	M 26		S 26		L 26	M10	J 26	D	S 26	
J 26	M1 / M5	D 27		M 27	M8	V 27	V	L 27	B	J 27	M5 et M4	J 27		D 27		M 27	M9	V 27	D	D 27	
V 27	M9	L 28	A	J 28	M1	S 28		M 28	B	V 28	M4	V 28		L 28	M4	M 28	M9,10 / M9	S 28		L 28	
S 28		M 29	A	V 29	M1	D 29		M 29	B			S 29		M 29	M4	J 29		D 29		M 29	
D 29		M 30	A	S 30		L 30	V	J 30	B			D 30		M 30	M4	V 30	R*	L 30	D	M 30	
L 30	M5 / M9	J 31	A			M 31	V	V 31	B			L 31				S 31				J 31	

■ Jours de stage

■ Congés

■ Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

M1 147H 21 M1
M2 21H 3 M2
M3 77H 11 M3
M4 182H 26 M4
M5 35H 5 M5
M5 = Atelier

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

M4* = AFGSU

M6 70H 10 M6
M7 21H 3 M7
M8 35H 5 M8
M9 35H 5 M9
M10 70H 10 M10



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

Date : 12.02.2024

IFAS : 02.35.02.35.28.61.00
Mail: secretariatfSI@ch-fecamp.fr
Site: www.ifps-fecamp.fr

Référence : T10N03-03
Version : 2

PROMOTION AS ADVF - Année 2024 - 2025

Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet					
			M 1			V 1			D 1			M 1			S 1			S 1			M 1			J 1			D 1			M 1			D		
D 1			M 2		M3	S 2			L 2		/ M1	J 2		V	D 2			D 2			M 2			V 2		M4	L 2		D	M 2		D			
L 2		API	J 3		API / M3	D 3			M 3		APIC/	V 3		V	L 3		B	L 3		M4*	J 3			S 3			M 3		D	J 3		D			
M 3		API	V 4		M8	L 4		A	M 4		M1	S 4			M 4		B	M 4		M4*	V 4			D 4			M 4		D	V 4		D			
M 4		M1/	S 5			M 5		A	J 5		M1	D 5			M 5		B	M 5		M4*	S 5			L 5		M4	J 5		D	S 5					
J 5		M1/	D 6			M 6		A	V 6		M9	L 6		M3 / APIC	J 6		B	J 6		M4*	D 6			M 6		M4	V 6		D	D 6					
V 6			L 7		M1	J 7		A	S 7			M 7		M3	V 7		B	V 7		M4*	L 7			M 7		M4	S 7			L 7		D			
S 7			M 8			V 8		A	D 8			M 8		M4	S 8			S 8			M 8			J 8			D 8			M 8		D			
D 8			M 9		M1	S 9			L 9		M8 /	J 9		M4	D 9			D 9			M 9			V 9		M4	L 9			M 9		D			
L 9			J 10		M8/	D 10			M 10		M3	V 10			L 10		B	L 10			J 10			S 10			M 10		D	J 10		D			
M 10			V 11			L 11			M 11		M3	S 11			M 11		B	M 11			V 11			D 11			M 11		D	V 11		D			
M 11		APIC/ M1	S 12			M 12		A	J 12		M3	D 12			M 12		B	M 12			S 12			L 12		M3 / M4	J 12		D	S 12					
J 12		M1	D 13			M 13		A	V 13			L 13		M10	J 13		B	J 13			D 13			M 13		APIC/	V 13		D	D 13					
V 13		/APIC	L 14		M10	J 14		A	S 14			M 14		M4/ M10	V 14		B	V 14			L 14		V	M 14		M7	S 14			L 14					
S 14			M 15		API	V 15		A	D 15			M 15		M4	S 15			S 15			M 15		V	J 15		M7	D 15			M 15		D			
D 15			M 16			S 16			L 16		M1/	J 16		M4	D 16			D 16			M 16		V	V 16		/M10	L 16		D	M 16		D			
L 16		API	J 17		/ API	D 17			M 17		M3	V 17			L 17		B	L 17			J 17		V	S 17			M 17		D	J 17		D			
M 17		M1/	V 18		M1/	L 18		A	M 18		API / M3	S 18			M 18		B	M 18			V 18		V	D 18			M 18		D	V 18		D			
M 18		M1	S 19			M 19		A	J 19		M3	D 19			M 19		B	M 19			S 19			L 19		M7 / M7	J 19		D	S 19					
J 19			D 20			M 20		A	V 20		M3	L 20		B	J 20		B	J 20			D 20			M 20		M10	V 20		D	D 20					
V 20		M1	L 21		A	J 21		A	S 21			M 21		B	V 21		B	V 21			L 21			M 21		M10	S 21			L 21		M1			
S 21			M 22		A	V 22		A	D 22			M 22		B	S 22			S 22			M 22		M4	J 22		M10	D 22			M 22		M4			
D 22			M 23		A	S 23			L 23		V	J 23		B	D 23			D 23			M 23		M4	V 23		M9 /	L 23		D	M 23					
L 23		APIC	J 24		A	D 24			M 24		V	V 24		B	L 24		APIC/	L 24			J 24		M4	S 24			M 24		D	J 24					
M 24		M8	V 25		A	L 25		M3	M 25			S 25			M 25			M 25			V 25			D 25			M 25		D	V 25		SPI			
M 25		M1	S 26			M 26		M8	J 26		V	D 26			M 26		M4	M 26			S 26			L 26		/ M10	J 26		D	S 26					
J 26		M1/	D 27			M 27		M8	V 27		V	L 27		B	J 27		M5 et M4	J 27			D 27			M 27			V 27		D	D 27					
V 27		M9	L 28		A	J 28		APIC	S 28			M 28		B	V 28		M4	V 28			L 28		M4	M 28		M9,10 / M9	S 28			L 28					
S 28			M 29		A	V 29		M1	D 29			M 29		B				S 29			M 29		M4	J 29			D 29			M 29					
D 29			M 30		A	S 30			L 30		V	J 30		B				D 30			M 30		M4	V 30		R*	L 30		D	M 30					
L 30		/M9	J 31		A				M 31		V	V 31		B				L 31						S 31						J 31					

 Jours de stage

 Congés

 Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

APIC = 35h

- 60 -

M1 98H 14 M1

M2 Evaluation

M3 77H 11 M3

M4 182H 26 M4

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

M4* = AFGSU

M6 Evaluation

M7 21H

M8 35H

M9 28H

M10 49H

3 M7

5 M8

4 M9

7 M10



8H30 0 9H30
Informatique

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

IFAS: 02.35.32.35.28.61.00
Mail: secretariat@ch-fecamp.fr
Site: www.ifps-fecamp.fr

Date : 12.02.2024

Référence : T10N03-03
Version : 2

PROMOTION EAS SAPAT - Année 2024 - 2025

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		M 1	M4	V 1		D 1		M 1		S 1		S 1		M 1	C	J 1		D 1		M 1	D
D 1		M 2	M3	S 2		L 2		J 2	V	D 2		D 2		M 2	C	V 2	M4	L 2	D	M 2	D
L 2	API	J 3	API / M3	D 3		M 3		V 3	V	L 3	B	L 3	M4*	J 3	C	S 3		M 3	D	J 3	D
M 3	API	V 4	M8	L 4		M 4		S 4		M 4	B	M 4	M4*	V 4	C	D 4		M 4	D	V 4	D
M 4		S 5		M 5		J 5		D 5		M 5	B	M 5	M4*	S 5		L 5	M4	J 5	D	S 5	
J 5		D 6		M 6		V 6	M9	L 6	M3 / M5	J 6	B	J 6	M4*	D 6		M 6	M4	V 6	D	D 6	
V 6		L 7		J 7		S 7		M 7	M3	V 7	B	V 7	M4*	L 7		M 7	M4	S 7		L 7	D
S 7		M 8		V 8		D 8		M 8	M4	S 8		S 8		M 8		J 8		D 8		M 8	D
D 8		M 9		S 9		L 9	M8 / M5	J 9	M4	D 9		D 9		M 9		V 9	M4	L 9		M 9	D
L 9	M5 / M5	J 10	M8 / APIC	D 10		M 10	M3	V 10		L 10	B	L 10	C	J 10		S 10		M 10	D	J 10	D
M 10		V 11		L 11		M 11	M3	S 11		M 11	B	M 11	C	V 11		D 11		M 11	D	V 11	D
M 11	APIC/	S 12		M 12		J 12	M3	D 12		M 12	B	M 12	C	S 12		L 12	M3 / M4	J 12	D	S 12	
J 12		D 13		M 13		V 13		L 13	M10	J 13	B	J 13	C	D 13		M 13		V 13	D	D 13	
V 13	APIC	L 14	M10	J 14		S 14		M 14	M4/ M10	V 14	B	V 14	C	L 14	V	M 14		S 14		L 14	
S 14		M 15	API	V 15		D 15		M 15	M4	S 15		S 15		M 15	V	J 15		D 15		M 15	
D 15		M 16		S 16		L 16	/ M5	J 16	M4	D 16		D 16		M 16	V	V 16	/ M10	L 16	D	M 16	
L 16	APIC + API	J 17	M5 / API	D 17		M 17	M3	V 17		L 17		L 17	C	J 17	V	S 17		M 17	D	J 17	
M 17	/ M5	V 18		L 18		M 18	API / M3	S 18		M 18		M 18	C	V 18	V	D 18		M 18	D	V 18	
M 18		S 19		M 19		J 19	M3	D 19		M 19		M 19	C	S 19		L 19		J 19	D	S 19	
J 19		D 20		M 20		V 20	M3	L 20	B	J 20		J 20	C	D 20		M 20	M10	V 20	D	D 20	
V 20		L 21		J 21		S 21		M 21	B	V 21		V 21	C	L 21		M 21	M10	S 21		L 21	
S 21		M 22		V 22		D 22		M 22	B	S 22		S 22		M 22	M4	J 22	M10	D 22		M 22	M4
D 22		M 23		S 23		L 23	V	J 23	B	D 23		D 23		M 23	M4	V 23	M9 / M10	L 23	D	M 23	M10
L 23	APIC	J 24		D 24		M 24	V	V 24	B	L 24		L 24	C	J 24	M4	S 24		M 24	D	J 24	M10
M 24	M8	V 25		L 25	M3	M 25		S 25		M 25	/ M5	M 25	C	V 25		D 25		M 25	D	V 25	SPI
M 25		S 26		M 26	M8	J 26	V	D 26		M 26	M4	M 26	C	S 26		L 26	M10	J 26	D	S 26	
J 26	/ M5	D 27		M 27	M8	V 27	V	L 27	B	J 27	M5 et M4	J 27	C	D 27		M 27	M9	V 27	D	D 27	
V 27	M9	L 28		J 28	APIC	S 28		M 28	B	V 28	APIC	V 28	C	L 28	M4	M 28	M9,10 / M9	S 28		L 28	
S 28		M 29		V 29		D 29		M 29	B	S 29		S 29		M 29	M4	J 29		D 29		M 29	
D 29		M 30		S 30		L 30	V	J 30	B	D 30		D 30		M 30	M4	V 30	R*	L 30	D	M 30	
L 30	APIC + M5 / M	J 31				M 31	V	V 31	B	L 31		L 31	C			S 31				J 31	

8h30 0 9H30
informatique

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R : Repos

8h30 à 9h30
Informatique

8h30 à 9h30
Informatique

M = Evaluation

R* = session 2 M3/M4

M4* = AFGSU

M8 35H

5 M8

M9 35H

5 M9

M10 70H

10 M10

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

- 61 -

API = 35h

APIC = 35 heures

M3 77H

11 M3

M4 182H

26 M4

M5 35H

5 M5

M5 = Atelier PRAP

	INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE 5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP	Date : 12.02.2024
	IFAS: 02.35.35.28.61.00 Mail: secretariat@ifsi@ch-fecamp.fr Site: www.ifps-fecamp.fr	Référence : T 10N03-03 Version : 2

PROMOTION AS DEAP 2006 - Année 2024 - 2025

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
	M 1	APIC/	V 1		D 1		M 1		S 1		S 1		M 1		J 1		D 1		M 1		
D 1	M 2		S 2		L 2	/M1	J 2	V	D 2		D 2		M 2		V 2		L 2		M 2		
L 2	API	J 3	API/	D 3		M 3	V 3	V	L 3	B	L 3	M4	J 3		S 3		M 3		J 3		
M 3	API	V 4		L 4	A	M 4	M1	S 4		M 4	B	M 4		V 4		D 4		M 4		V 4	
M 4	M1	S 5		M 5	A	J 5	M1	D 5		M 5	B	M 5	M4*	S 5		L 5		J 5		S 5	
J 5	M1/	D 6		M 6	A	V 6		L 6	M3/APIC	J 6	B	J 6	M4*	D 6		M 6		V 6		D 6	
V 6		L 7	/M1	J 7	A	S 7		M 7		V 7	B	V 7	M4*	L 7		M 7		S 7		L 7	
S 7		M 8	/M2	V 8	A	D 8		M 8	/M4	S 8		S 8		M 8		J 8		D 8		M 8	
D 8		M 9	M1	S 9		L 9		J 9	/M4	D 9		D 9		M 9		V 9	/M4	L 9		M 9	
L 9		J 10		D 10		M 10		V 10		L 10	B	L 10		J 10		S 10		M 10		J 10	
M 10		V 11		L 11		M 11		S 11		M 11	B	M 11		V 11		D 11		M 11		V 11	
M 11	APIC/M1	S 12		M 12		J 12	M3	D 12		M 12	B	M 12		S 12		L 12	M3 / M4	J 12		S 12	
J 12	/M1	D 13		M 13		V 13		L 13		J 13	B	J 13		D 13		M 13		V 13		D 13	
V 13	APIC	L 14	M10	J 14		S 14		M 14	/M10	V 14	B	V 14		L 14	V	M 14	M7	S 14		L 14	
S 14		M 15	API	V 15		D 15		M 15	/M4	S 15		S 15		M 15	V	J 15	M7	D 15		M 15	
D 15		M 16	M2/	S 16		L 16	M1/	J 16	/M4	D 16		D 16		M 16	V	V 16	/M10	L 16		M 16	
L 16	API	J 17	/API	D 17		M 17		V 17		L 17		L 17		J 17	V	S 17		M 17		J 17	
M 17	M1/	V 18		L 18		M 18	API/	S 18		M 18		M 18		V 18	V	D 18		M 18		V 18	
M 18	M1	S 19		M 19		J 19	M3	D 19		M 19		M 19		S 19		L 19	M7 / M7	J 19		S 19	
J 19		D 20		M 20		V 20	/M3	L 20	B	J 20		J 20		D 20		M 20	M10	V 20		D 20	
V 20	M1	L 21	A	J 21		S 21		M 21	B	V 21		V 21		L 21		M 21		S 21		L 21	
S 21		M 22	A	V 22		D 22		M 22	B	S 22		S 22		M 22	/M4	J 22	M10	D 22		M 22	
D 22		M 23	A	S 23		L 23	V	J 23	B	D 23		D 23		M 23		V 23		L 23		M 23	
L 23	M2	J 24	A	D 24		M 24	V	V 24	B	L 24		L 24		J 24		S 24		M 24		J 24	
M 24		V 25	A	L 25	M3/	M 25		S 25		M 25		M 25		V 25		D 25		M 25		V 25	
M 25	M1	S 26		M 26		J 26	V	D 26		M 26	/M4	M 26		S 26		L 26	/M10	J 26		S 26	
J 26	M1/	D 27		M 27		V 27	V	L 27	B	J 27	M4	J 27		D 27		M 27	APIC	V 27		D 27	
V 27		L 28	A	J 28	APIC	S 28		M 28	B	V 28		V 28		L 28		M 28	M10/	S 28		L 28	
S 28		M 29	A	V 29	M1	D 29		M 29	B			S 29		M 29		J 29		D 29		M 29	
D 29		M 30	A	S 30		L 30	V	J 30	B			D 30		M 30	M4	V 30	R*	L 30		M 30	
L 30		J 31	A			M 31	V	V 31	B			L 31				S 31				J 31	

 Jours de stage

 Congés

 Jours fériés

R : Repos

API = 35h

APIC = 35h

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

M1 84h 12 M1
 M2 14H 2 M2
 M3 28H 4 M3
 M4 70H 10 M4
 M4* = AFGSU

M = Evaluation
 R* = session 2 M3/M4

M7 21H 3 M7
 M10 35H 5 M10



INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

Date : 12.02.2024

IFAS : 02.35.02.35.28.61.00
Mail : secretariatSI@ch-fecamp.fr
Site : www.ifps-fecamp.fr

Référence : T10N03-03
Version : 2

8h30 à 9h30
Informatique

PROMOTION AS ASSP - Année 2024 - 2025

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		M 1	M4	V 1		D 1		M 1		S 1		S 1		M 1	C	J 1		D 1		M 1	
D 1		M 2	M3	S 2		L 2		J 2	V	D 2		D 2		M 2	C	V 2	M4	L 2		M 2	
L 2	API	J 3	API / M3	D 3		M 3		V 3	V	L 3	B	L 3	M4*	J 3	C	S 3		M 3		J 3	
M 3	API	V 4	APIC/	L 4	APIC/	M 4		S 4		M 4	B	M 4	M4*	V 4	C	D 4		M 4		V 4	
M 4		S 5		M 5		J 5		D 5		M 5	B	M 5	M4*	S 5		L 5	M4	J 5		S 5	
J 5		D 6		M 6		V 6		L 6	M3 / M5	J 6	B	J 6	M4*	D 6		M 6	M4	V 6	SPI	D 6	
V 6		L 7		J 7		S 7		M 7	M3	V 7	B	V 7	M4*	L 7	C	M 7	M4	S 7		L 7	
S 7		M 8		V 8		D 8		M 8	M4	S 8		S 8		M 8	C	J 8		D 8		M 8	
D 8		M 9		S 9		L 9	/ M5	J 9	M4	D 9		D 9		M 9	C	V 9	M4	L 9		M 9	
L 9	M5 / M5	J 10	/ APIC	D 10		M 10	M3	V 10		L 10	B	L 10	C	J 10	C	S 10		M 10		J 10	
M 10		V 11		L 11		M 11	M3	S 11		M 11	B	M 11	C	V 11	C	D 11		M 11		V 11	
M 11	APIC/	S 12		M 12		J 12	M3	D 12		M 12	B	M 12	C	S 12		L 12	M3 / M4	J 12		S 12	
J 12		D 13		M 13		V 13		L 13		J 13	B	J 13	C	D 13		M 13		V 13		D 13	
V 13	APIC	L 14		J 14		S 14		M 14	M4/	V 14	B	V 14	C	L 14	V	M 14		S 14		L 14	
S 14		M 15	API	V 15		D 15		M 15	M4	S 15		S 15		M 15	V	J 15		D 15		M 15	
D 15		M 16		S 16		L 16	/ M5	J 16	M4	D 16		D 16		M 16	V	V 16		L 16		M 16	
L 16	API	J 17	M5 / API	D 17		M 17	M3	V 17		L 17	B	L 17	C	J 17	V	S 17		M 17		J 17	
M 17	/ M5	V 18		L 18		M 18	API / M3	S 18		M 18	B	M 18	C	V 18	V	D 18		M 18		V 18	
M 18		S 19		M 19		J 19	M3	D 19		M 19	B	M 19	C	S 19		L 19		J 19		S 19	
J 19		D 20		M 20		V 20	M3	L 20	B	J 20	B	J 20	C	D 20		M 20		V 20		D 20	
V 20		L 21		J 21		S 21		M 21	B	V 21	B	V 21	C	L 21		M 21		S 21		L 21	
S 21		M 22		V 22		D 22		M 22	B	S 22		S 22		M 22	M4	J 22		D 22		M 22	
D 22		M 23		S 23		L 23	V	J 23	B	D 23		D 23		M 23	M4	V 23		L 23		M 23	
L 23	APIC/	J 24		D 24		M 24	V	V 24	B	L 24		L 24	C	J 24	M4	S 24		M 24		J 24	
M 24		V 25		L 25	M3	M 25		S 25		M 25	/ M5	M 25	C	V 25		D 25		M 25		V 25	
M 25		S 26		M 26		J 26	V	D 26		M 26	M4	M 26	C	S 26		L 26		J 26		S 26	
J 26	/ M5	D 27		M 27		V 27	V	L 27	B	J 27	M5 et M4	J 27	C	D 27		M 27	M4 / APIC	V 27		D 27	
V 27		L 28		J 28	APIC	M 28	B	M 28	B	V 28	M4	V 28	C	L 28	M4	M 28		S 28		L 28	
S 28		M 29		V 29		D 29		M 29	B			S 29		M 29	M4	J 29		D 29		M 29	
D 29		M 30		S 30		L 30	V	J 30	B			D 30		M 30	M4	V 30	R*	L 30		M 30	
L 30	APIC + M5	J 31				M 31	V	V 31	B			L 31	C			S 31				J 31	

8h30 à 9h30
Informatique

de 8h30 à 9h30
Informatique

de 8h30 à 9h30
Informatique

■ Jours de stage

■ Congés

■ Jours fériés

R : Repos

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h
API = 35h

- 63 -

M3 77H 11 M3
M4 182H 26 M4
M5 35H 5 M5

M = Evaluation
R* = session 2 M3/M4
M4* = AFGSU

M5 = Atelier prap



8h30 à 9h30
Informatique

INSTITUT DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE
5 rue St Nicolas - 76400 FECAMP

Date : 12.02.2024

IFAS : 02.35.32.35.28.61.00

Mail: secretariatifs@ch-fecamp.fr

Site: www.ifps-fecamp.fr

Référence : T10N03-03

Version : 2

PROMOTION AS AES-AVS-AMP-2016- Année 2024 - 2025

Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
		M 1	M4	V 1		D 1		M 1		S 1		S 1		M 1		J 1		D 1		M 1	
D 1		M 2	M3	S 2		L 2	/ M1	J 2	V	D 2		D 2		M 2		V 2	M4	L 2	D	M 2	
L 2	API	J 3	API / M3	D 3		M 3		V 3	V	L 3	B	L 3	M4	J 3		S 3		M 3	D	J 3	
M 3	API	V 4	M8	L 4	A	M 4	M1	S 4		M 4	B	M 4	M4	V 4		D 4		M 4	D	V 4	
M 4	M1	S 5		M 5	A	J 5	M1	D 5		M 5	B	M 5	M4*	S 5		L 5	M4	J 5	D	S 5	
J 5	M1	D 6		M 6	A	V 6		L 6	M3 / M5	J 6	B	J 6	M4*	D 6		M 6	M4	V 6	D	D 6	
V 6		L 7	M1	J 7	A	S 7		M 7	M3	V 7	B	V 7	M4*	L 7		M 7	M4	S 7		L 7	
S 7		M 8	M2	V 8	A	D 8		M 8	M4	S 8		S 8		M 8		J 8		D 8		M 8	
D 8		M 9	M1	S 9		L 9	M8 / M5	J 9	M4	D 9		D 9		M 9		V 9	M4	L 9		M 9	
L 9	M5 / M5	J 10	M8 / APIC	D 10		M 10	M3	V 10		L 10	B	L 10		J 10		S 10		M 10	D	J 10	
M 10		V 11	M6	L 11		M 11	M3	S 11		M 11	B	M 11		V 11		D 11		M 11	D	V 11	
M 11	APIC/ M1	S 12		M 12	A	J 12	M3	D 12		M 12	B	M 12		S 12		L 12	M3 / M4	J 12	D	S 12	
J 12	M1	D 13		M 13	A	V 13		L 13		J 13	B	J 13		D 13		M 13		V 13	D	D 13	
V 13	APIC	L 14	M10	J 14	A	S 14		M 14	M4/ M10	V 14	B	V 14		L 14	V	M 14	M7	S 14		L 14	
S 14		M 15	API	V 15	A	D 15		M 15	M4	S 15		S 15		M 15	V	J 15	M7	D 15		M 15	
D 15		M 16	M2	S 16		L 16	M1 / M5	J 16	M4	D 16		D 16		M 16	V	V 16	/ M10	L 16	D	M 16	
L 16	API	J 17	M5 / API	D 17		M 17	M3	V 17		L 17		L 17		J 17	V	S 17		M 17	D	J 17	
M 17	M1 / M5	V 18	M1 /	L 18		M 18	API / M3	S 18		M 18		M 18		V 18	V	D 18		M 18	D	V 18	
M 18	M1	S 19		M 19		J 19	M3	D 19		M 19		M 19		S 19		L 19	M7 / M7	J 19	D	S 19	
J 19		D 20		M 20		V 20	M3	L 20	B	J 20		J 20		D 20		M 20	M10	V 20	D	D 20	
V 20	M1	L 21	A	J 21		S 21		M 21	B	V 21		V 21		L 21		M 21		S 21		L 21	
S 21		M 22	A	V 22		D 22		M 22	B	S 22		S 22		M 22	M4	J 22	M10	D 22		M 22	
D 22		M 23	A	S 23		L 23	V	J 23	B	D 23		D 23		M 23	M4	V 23		L 23	D	M 23	
L 23	APIC	J 24	A	D 24		M 24	V	V 24	B	L 24		L 24		J 24	M4/	S 24		M 24	D	J 24	
M 24	M8	V 25	A	L 25	M3	M 25		S 25		M 25	/ M5	M 25		V 25		D 25		M 25	D	V 25	SPI
M 25	M1	S 26		M 26	M8	J 26	V	D 26		M 26	M4	M 26		S 26		L 26	/ M10	J 26	D	S 26	
J 26	M1 / M5	D 27		M 27	M8	V 27	V	L 27	B	J 27	M5 et M4	J 27		D 27		M 27		V 27	D	D 27	
V 27		L 28	A	J 28	APIC	S 28		M 28	B	V 28	M4/	V 28		L 28	M4/	M 28	M10 /	S 28		L 28	
S 28		M 29	A	V 29	M1	D 29		M 29	B			S 29		M 29	M4/	J 29		D 29		M 29	
D 29		M 30	A	S 30		L 30	V	J 30	B			D 30		M 30	M4	V 30	R*	L 30		M 30	
L 30	M5 /	V 31	A	M 31		V 31	V	V 31	B			L 31		S 31						J 31	

8h30 à 9h30
Informatique

Jours de stage

Congés

Jours fériés

R : Repos

8h30 à 9h30
Informatique

9h30 à 9h30
Informatique

M1 98 H 14 M1
M2 14H 2 M2
M3 77H 11 M3
M4 161H 23 M4
M5 35H 5 M5

M = Evaluation
R* = session 2 M3/M4
M4* = AFGSU

M7 21H 3 M7
M8 35H 5 M8
M10 35H 5 M10

SPI ou Suivi Pédagogique Individuel ou de groupe 7h

API = 35h

APIC = 35h

M5 = Atelier

Annexe 3

Déroulé API pour la promotion 2024/2025

Déroulé API pour la promotion 2024/2025

J1 Lundi 2 septembre

Intervention pour accueil Mme RENKES

- Présentation du référentiel 2021 → pour les cursus complet
+ maquettes plannings → pour les cursus partiels
+ - Règlement intérieur, projet pédagogique, Mykomunoté
- Visuel, Auditif, Kinesthésique → Test VAK
- Tests de positionnement Français, arithmétique, informatique

J2 Mardi 3 septembre

- Visite secteur « Dr Dufour » du musée de Fécamp
- Présentation du CDI, de la plateforme, de Myko
- Activités d'intégration
- Pot d'accueil

J3 Lundi 16 septembre

- Cours Prise de note et travail de groupe
- Vocabulaire des évaluations
- Restitution des tests de positionnement
- + entretien individuel avec EAS

J4 Jeudi 3 octobre matin

- Le stage (Portfolio, feuille de stage, objectifs...)

J5 Mercredi 16 octobre après midi

- Préparation de stage pour tous
- PPT Délégués et représentants instances + élections

J6 Jeudi 17 octobre journée

- Présentation Analyse de Pratique Professionnelle + hexamètre de Quintilien
- Présentation de l'apprenant (vidéo)
- Présentation stage A
- Présentation des attendus de la situation relationnelle
- Ecriture des objectifs stage A + validation

J7 Vendredi 20 décembre Matin

- La lettre de motivation, le CV et la procédure de recherche du stage PP
- Bilan du trimestre pour tous

Total de 37h50

Annexe 4

Accompagnement Pédagogique Individualisé Complémentaire

2024 – 2025

L'arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaires de puériculture indique à l'article 3, titre XII que l'annexe 3 est ainsi modifiée : « 35 heures complémentaires maximum s'ajoutent lorsqu'elles sont prescrites dans le contrat pédagogique aux apprenants bénéficiant d'équivalences de compétences et d'allègements de formation »

Les objectifs principaux notés dans les contrats pédagogiques visent à remobiliser et consolider des connaissances et compétences que nous estimons prioritaires et qui n'étaient pas abordés dans les contenus de formation dont ils bénéficiaient.

Les séquences retenues sont reprises dans les tableaux ci-dessous suivant les titres :

Temps APIC suivant les titres Promotion 2024		
APIC AES / AVS / AMP		
Titre de la séquence	Durée	Date(s)
Tests informatique	2	
Méthodologie de la démarche de soins	3	
Présentation module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage, généralité sur la communication, les droits des patients et la loi du 4 mars 2002, le secret professionnel	8	
Ateliers informatiques	4	
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TPG "les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	6,5	
TP Hygiène des mains / toilette	4	
DDS SSR	6	
Total pour 35h	33,5	

Temps APIC suivant les titres Promotion 2024		
APIC SAPAT		
Titre de la séquence	Durée	Date(s)
Tests informatique	2	
Méthodologie de la démarche de soins	3	
Présentation module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage, généralité sur la communication, les droits des patients et la loi du 4 mars 2002, le secret professionnel	8	
Ateliers informatiques	4	
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TPG "les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	6,5	
TP Hygiène des mains / toilette	4	
DDS SSR	6	
Total pour 35h	33,5	

Temps APIC suivant les titres Promotion 2024		
APIC ADVF		
Titre de la séquence	Durée	Date(s)
Tests informatique	2	
Méthodologie de la démarche de soins	3	
M6 le secret professionnel, capsules ANFH, table ronde, réseaux sociaux et secret professionnel	3,75	
Ateliers informatiques	4	
Présentation du module 2, définition et concept de fragilité, la maltraitance, échanges / TPG " les violences invisibles", TD maltraitance de la personne âgée	6,5	
Vidéo capsules INRS / Atelier de révision	3	
DDS SSR	6	
Explication de l'analyse de situation M6, atelier N°1	4	
Explication de l'analyse de situation M6, atelier N°2	3	
Explication de l'analyse de situation M6, atelier N°3	3	
Total pour 35h	38,25	

Temps APIC suivant les titres Promotion 2024		
APIC ASSP		
Titre de la séquence	Durée	Date(s)
Tests informatique	2	
Méthodologie de la démarche de soins	3	
Présentation module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage, généralité sur la communication, les droits des patients et la loi du 4 mars 2002, le secret professionnel"	8	
Ateliers informatiques	4	
TP Hygiène des mains / toilette	4	
1 matinée M8 (AES et précautions complémentaires)	4,25	
SHF (personne âgée et handicap)	4,5	
DDS SSR	6	
Total pour 35h	35,75	

Temps APIC suivant les titres Promotion 2024		
APIC AP 2006		
Titre de la séquence	Durée	Date(s)
Tests informatique	2	
Méthodologie de la démarche de soins	3	
Présentation module 6 « relation et communication avec les personnes et leur entourage, généralité sur la communication, les droits des patients et la loi du 4 mars 2002, le secret professionnel"	8	
Ateliers informatiques	4	
TP Hygiène des mains / toilette	4	
Vidéo capsules INRS / Atelier de révision	3	
SHF (personne âgée et handicap)	4,5	
DDS SSR	6	
Total pour 35h	34,5	

Annexe 5 :

Tableau prévisionnel des évaluations AS Promotion 2024 / 2025					
Blocs	Modules	Modalités d'évaluation	Nombre élèves concernés	Date session 1	Date session 2
BLOC 1	Module 1	Evaluation du raisonnement clinique par 1 situation et Repérage de la vulnérabilité /fragilité avec mise en place des actions En stage avec jury soignant	Tous sauf ASSP et SAPAT	Stage B	Stage C pour les complets sinon Stage B en fin de stage B pour certains titres
	Module 2	M1 --> Durée 20 min présentation 20 min échanges M2 --> 20 min + 20 min Total M1 + M2 = 1h30 maxi 2 notes sur 20			
Bloc 2	Module 3	Etude de situation sur table en lien avec les modules 3 et 4 1h30 pour M3 note / 20 2h pour le M4 note / 20 AFGSU	Promotion complète	lundi 12 mai 25 matin	vendredi 30 mai 25 A-M
	Module 4			lundi 12 mai 25 A-M	
	Module 5	Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5		lundi 25 février 25	stage C Jeudi 13 mars 25
Bloc 3	Module 6	Etude de situation durée 1h30 note / 20	Tous sauf ASSP et SAPAT	rec écrit lundi 19 mai 25 matin EVAL jeudi 05 juin 25	Stage D jeudi 12 juin 25 matin
	Module 7	Etude de situation durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP et SAPAT	lundi 19 mai 25 matin	Stage D jeudi 12 juin 25 matin
Bloc 4	Module 8	Evaluation à partir d'une situation d'hygiène durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP	lundi 09 décembre 25 matin	Stage B jeudi 23 janvier 25 matin
Bloc 5	Module 9	Etude de situation durée 1h00 note / 20	Tous sauf ASSP	Mercredi 28 mai 25 matin ou A-M	Stage D jeudi 12 juin 25 A-M
	Module 10	Etude de situation durée 1h30 note / 20	Tous sauf ASSP	Mercredi 28 mai 25 matin ou A-M	Stage D jeudi 12 juin 25 A-M



**INSTITUT DE FORMATION DES
PROFESSIONNELS DE SANTE**

5, rue St Nicolas
76 400 FECAMP

IFAS: 02.35.10.39.50

IFSI: 02.35.28.61.00

Mail: secretariatifsi@ch-fecamp.fr

Site: www.ifps-fecamp.fr